

COUR D'ALGER

Report de la séance d'audience de Saïd Bouteflika P. 4

CRÉSUS

QUOTIDIEN

LE PST ACCUSE L'ADMINISTRATION D'«ABUS DE POUVOIR» :

«On veut nous faire payer nos positions»

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Page 2

LA CAMPAGNE DES LÉGISLATIVES S'ACHÈVE AUJOURD'HUI

En attendant les électeurs



Campagne des législatives atypique cette année avec la promotion des jeunes boostés par la nouvelle loi électorale ainsi que l'entrée fracassante des indépendants présents en force. Page 2

Une nouvelle Alliance présidentielle en formation Page 3

26E MATCH SANS DÉFAITE POUR L'EN

Le grand hommage de Mahrez à Belmadi Page 14



AFFAIRE DU JEUNE PERCUTÉ PAR UN CHAUFFARD À AÏN NAÂDJA

Le suspect en détention provisoire Page 16

IMPORTATION DES VÉHICULES NEUFS

L'étude des dossiers dans une semaine Page 6



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Mardi 8 Juin 2021 ■ 7^{ème} année n°660 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

LA CAMPAGNE DES LÉGISLATIVES S'ACHÈVE AUJOURD'HUI

En attendant les électeurs

Campagne des législatives atypique cette année avec la promotion des jeunes boostés par la nouvelle loi électorale ainsi que l'irruption des indépendants présents en force.

Relativement peu d'affiches sur les panneaux et les murs des villes et villages mais un débat actif sur les réseaux sociaux en plus de meetings à travers le territoire national où les chefs de partis et des candidats ont abordé divers sujets politiques et socio-économiques. Une campagne où les postulants à une place dans l'hémicycle sont les plus enthousiastes, en attendant la dynamique des électeurs samedi prochain.

Premier grand moment de la campagne, les chiffres de l'Anie révélant un nombre important de concurrents. Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections, Mohamed Charfi, annonçant que 1 483 listes ont été acceptées sans réserve pour prendre part aux élections législatives prévues le 12 juin dont 646 listes présentées au titre d'un parti politique et 837 listes indépendantes. La tendance majoritaire étant confirmée du côté des indépendants malgré l'engagement de nombreux partis politiques dont les grosses cylindrées du passé tels le Front de Libération nationale et le Rassemblement National Démocratique.

L'ANIE SANS COMPLAISANCE

En même temps, les citoyens découvrent que le filtre de l'Anie a été sans complaisance vis-à-vis des candidats ne répondant pas aux critères d'éligibilité selon l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, s'inscrivant dans la lutte contre l'emprise de l'argent sur l'opération électorale et visant à empêcher l'intrusion des listes liées aux milieux suspects de l'argent et des affaires. Beaucoup de recours au Conseil



d'Etat n'ayant pas obtenu le quitus. Pas moins de 1 199 listes rejetées, concernant «des personnes condamnées à des peines privatives de liberté (281 listes) et au manque de documents requis (410 listes).» En plus des candidatures écartées pour des raisons administratives comme «non-respect de l'âge (47 cas), du niveau universitaire (6 cas) du nombre de formulaires (162 cas) en sus du non-respect de la parité» selon le compte rendu de l'Anie. Une présélection qui renseigne sur la détermination des pouvoirs publics à s'en tenir aux règles quitte à disqualifier des alliés objectifs qui auraient voulu participer au scrutin.

GARE AUX PERTURBATEURS !

Autre articulation de la compétition, les mises en garde contre toutes tentatives de perturber la campagne ou le bon déroule-

ment du scrutin tandis que le département de la Justice a rappelé les peines sévères encourues par les éventuels fauteurs de trouble, risquant jusqu'à 20 ans de prison ferme en cas de vandalisme ou de dégradation des urnes ou des bulletins de vote. Dans cet esprit, le chef d'état-major de l'ANP, Saïd Chanegriha, a appelé il y a quelques jours «tous les commandements» à appliquer scrupuleusement les instructions pour assurer les meilleures conditions d'accomplir le devoir citoyen. Une mise en garde dans le sillage de l'interdiction des marches hebdomadaires sans autorisation.

Enfin, la campagne aura aussi été caractérisée par la mobilisation continue de la part des candidats et des pouvoirs publics exhortant les Algériens à une forte participation les invitant à se rendre massivement

aux urnes. Tandis que le front du boycott s'est limité aux déclarations de non-participation aux joutes électorales de quelques partis politiques dont le Front des Forces Socialistes (FFS), le Parti des Travailleurs (PT) et le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) notamment sur fond de maintien de foyers de protestation notamment en Kabylie. Aujourd'hui que la campagne s'achève c'est donc un double défi que les candidats se sont évertués à remporter, celui de susciter un flux important d'électeurs vers les bureaux de vote en plus d'obtenir la victoire de leurs listes pour le sésame d'un mandat de législateur à l'Assemblée populaire nationale ; une APN qui devra assumer la tâche historique d'élaborer et adopter les textes de la Nouvelle Algérie.

Nordine Mzala

LE PST ACCUSE L'ADMINISTRATION D'«ABUS DE POUVOIR» :

«On veut nous faire payer nos positions»

Dans l'affaire l'opposant au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le Parti socialiste des travailleurs (PST), estime que c'est bien son «engagement» qui dérange.

Les poursuites intentées par le ministère auprès du Conseil d'Etat pour une suspension provisoire du parti, ne sont pas liées à des problèmes organisationnels ou juridiques, estime le PST. « En réalité, on veut nous faire payer nos positions politiques, notamment notre rejet des élections législatives du 12 juin 2021 et notre engagement dans le Hirak et dans les luttes démocratiques et sociales », a soutenu, hier, le parti de Mahmoud Rachidi, dans un communiqué. Le parti estime qu'il «dérange» sur plusieurs fronts, entre autres politique «contre les oligarques et le patronat privé», par «sa dénonciation des accords injustes signés avec l'UE» et enfin à cause de «son long combat de près d'un demi-siècle pour les droits démocratiques et sociaux des travailleurs et des chômeurs, contre l'oppression des femmes et des jeunes». Quand bien même les poursuites en référé du ministère de l'Intérieur seraient fondées, le PST pense qu'il y a des paramètres qui devraient être pris en considération. «Les situations, politique et sanitaire extra-

ordinaires que connaît notre pays ces dernières années d'une part et, d'autre part, la promulgation de la nouvelle Constitution instaurant le régime déclaratif, abrogeant de fait les dispositions juridiques antérieures, devraient être prises en compte par l'administration », écrit le parti. Le PST avait, pour rappel, tenu son congrès le 24 avril, et envoyé tous les documents justificatifs et PV certifiés par un huissier de justice, au ministère, avant les délais de la mise en demeure qui lui a été adressée pour se conformer sous quinzaine.

Malgré cela, il a été surpris d'apprendre qu'une plainte en référé a été déposée devant le Conseil d'Etat. «En faisant fi des procédures organisationnelles de conformité avec la loi que le PST a mises en œuvre, notamment la tenue d'un congrès extraordinaire et le renouvellement de ses instances nationales dans le délai pourtant insuffisant de 15 jours qui lui a été accordé, le ministre de l'Intérieur abuse de son pouvoir et contredit volontairement l'alinéa 2 de l'article 67 de la loi 12-04 relative aux partis politiques », dénonce le parti de Rachidi. Ce dernier n'a d'espoirs que de voir la haute juridiction du pays, le Conseil d'Etat, tenir «compte des arguments et des pièces indiscutables présen-

tés». Abordant la situation politique, le parti pense que le pouvoir «espère imposer la continuité du régime», en instaurant «un climat de terreur» à travers la répression des manifestations pacifiques, mais surtout par ce qu'il qualifie de «passage en force électoral des législatives du 12 juin ». Pour le PST, la remise en cause des libertés démocratiques et du multipartisme dans notre pays « est une grave dérive ». «Elle s'inscrit dans le sens inverse des aspirations démocratiques exprimées depuis plus de deux ans par le Hirak populaire», regrette le parti qui fera remarquer que ce sont les jeunes et les femmes qui ont inventé et inspiré le formidable Hirak « qui subissent aujourd'hui la répression et l'oppression ». Toutes ces catégories, plaide le Parti socialiste des travailleurs, «ont intérêt à défendre» les libertés et les droits démocratiques, pour pouvoir continuer la lutte « pour la construction de l'indispensable rapport de force ». Un rapport qui permettra « le changement démocratique tant espéré » et qui passe, ajoute le parti, «par l'élection d'une Assemblée constituante souveraine et réellement représentative des aspirations démocratiques et sociales de notre peuple».

Aïssa M.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

CARNETS DE CAMPAGNE

Une nouvelle Alliance présidentielle en formation

Aujourd'hui, dernier jour de la campagne électorale pour les législatives du 12 juin qui restera inédite dans l'histoire tant par sa particularité, -les listes indépendantes sont plus nombreuses que celles des partis politiques- que par son inconsistance politique. Une campagne électorale qui n'en a que le nom...

C'est une campagne électorale inédite qui s'annonce, avec la promesse de voir changer le centre de gravité politique du pays. Une nouvelle alliance présidentielle de tendance islamo-nationaliste est en voie de constitution. L'idée commence à germer au sein des états-majors des principaux partis. Une alliance en chasse une autre. Fini la majorité présidentielle autour de Bouteflika qu'une autre va la remplacer au pied levé autour de l'actuel président Tebboune. L'annonce en pointillé a été faite par le président du mouvement El-Islah, Filali Ghouini, dimanche dernier, depuis Tipasa, il a indiqué que sa formation politique s'emploiera à la «constitution d'une majorité présidentielle si elle décroche un quota important de sièges». Ghouini a indiqué que le mouvement El-Islah «œuvrera à trouver une majorité présidentielle parmi les groupes parlementaires convaincus du programme du Président de la République dans l'objectif d'assurer une harmonie entre les institutions de l'Etat. La cohérence des institutions de l'Etat permettra de poursuivre le même rythme d'édification de l'Algérie nouvelle en évitant, par conséquent, tout éventuel scénario fatal», a-t-il souligné. Le même chef de parti a mis en garde contre certaines campagnes qu'il a qualifiées d'«enragées», œuvrant à semer le «désaccord entre les citoyens au nom de la démocratie» dit-il encore. Selon cet orateur, ces campagnes «ciblent le projet national issu de la Révolution du 1er Novembre visant l'édification d'une République algérienne démocratique et sociale dans le cadre des principes de l'Islam». Le président du parti Jil Jadid, Djilali Soufiane, invité hier du forum El Hiwar a affirmé que la prochaine Assemblée populaire nationale sera «une mosaïque politique (...) et il n'y aura pas un parti dominant dans la composition de l'Assemblée nationale», se disant convaincu que la prochaine Assemblée sera avec



un taux de participation qui lui donnera «la légitimité attendue». Appelant à s'éloigner «du régionalisme et du tribalisme» et à «rompre avec les anciennes pratiques pour édifier un Etat de droit», le président du parti Jil Jadid a indiqué que le Hirak béni «a joué un rôle majeur dans le changement des équilibres de par son influence historique sur l'avenir du pays». Il estime, par ailleurs, que les députés de la neuvième législature «seront en moitié des jeunes qui y joueront un grand rôle». Le SG du RND, Tayeb Zitouni affirme la même chose. De Laghouat, il indique que son parti «tendra la main à toutes les forces politiques actives s'il remporte la majorité aux législatives du 12 juin. Le changement global ne peut être opéré seulement à travers la direction nationale, mais plutôt par la contribution de la base militante dans toutes les communes du pays avec des propositions sérieuses issues de la réalité en fonction des spécificités de chaque région», a-t-il estimé.

BELAÏD ABDELAZIZ TIENT À LA RÉCONCILIATION AVEC LES OLIGARQUES

Le SG de l'ANR, Belkacem Sahli, a réitéré lundi dernier la même proposition lors de son passage à la Chaîne III à savoir un appel à «une solution politique» qui, selon lui «doit passer par un dialogue inclusif dans le cadre de la Constitution». Sahli considère que les élections législatives du 12 juin «constituent une partie principale de cette solution», en précisant toutefois, que le renouvellement de l'Assemblée

nationale «ne suffit pas pour résoudre la crise politique que vit le pays». Interrogé au sujet de la participation de sa formation au prochain gouvernement, Belkacem Sahli affirme que l'ANR «est prête à intégrer l'Exécutif à condition que le peuple lui accorde une partie de sa confiance».

Le SG du FLN, Abou El Fadhl Baâdji, a fait observer à partir de Chlef qu'«en ces temps de turbulences et d'incertitudes dans le voisinage immédiat du pays, il devient vital de placer l'intérêt du pays au-dessus de tout autre considération. Au regard des conditions particulièrement sensibles induites par la crise sécuritaire sévissant dans le voisinage immédiat de l'Algérie, et dans le but de contrer toute velléité de nuisance, la nécessité de privilégier l'intérêt du pays sur l'intérêt personnel doit constituer le leitmotiv de tout un chacun, et c'est ce à quoi nous nous employons au sein du FLN, convaincus que le rendez-vous du 12 juin prochain va dans ce sens», a-t-il argumenté. Évoquant les difficultés vécues par sa formation politique durant les dernières années, il a noté que celles-ci «résultent du comportement irresponsable de nombre de ses dirigeants, faisant part de son refus de voir le parti utilisé à des fins personnelles». Belaïd Abdelaziz, le président du mouvement El Moustakbel insiste sur la réconciliation avec les hommes d'affaires emprisonnés les hommes politiques. Invité hier au forum de Djazair One, il dira qu'il est d'accord avec le dialogue qui «permettra de récupérer l'argent volé se trouvant à l'étranger par les oligarques pour le

remettre sur le marché national». Et de s'interroger ensuite sur l'incompréhension de certains en se posant la question suivante. «Qu'a-t-on à gagner si on laisse ces gens en prison 5 ou dix ans sans pouvoir récupérer cet argent ?» dit-il encore. Dans la foulée, il a dit que la «réconciliation avec les hommes politiques emprisonnés ainsi qu'avec les anciens responsables d'entreprises détenus» afin d'apaiser le climat des affaires pour envoyer un signal fort aux investisseurs étrangers et enfin briser ainsi le mur de la peur qui s'est éparé des gestionnaires actuels. Pour montrer la bonne foi et la validité de sa proposition, il citera les cas de walis et de responsables qui refusent de signer le moindre document par peur d'être un jour jetés en prison. Le président de l'instance chargée de la gestion du parti Talaie El-Hourriyet, Réda Benouenane, a estimé à Annaba que son parti participe à ces élections par «conviction et responsabilité envers le pays qui fait face à de multiples dangers et qui a besoin que ses enfants se dressent aujourd'hui comme un seul homme contre ceux qui tentent de le déstabiliser et de décourager les plus fidèles d'entre eux», a-t-il relevé. Ce responsable politique a, dans ce sens, appelé «à unir les rangs et accompagner ceux qui veulent faire avancer l'Algérie, en votant en force et en contribuant efficacement et avec responsabilité à élire des hommes et des femmes qui traduiront la volonté populaire au sein de la prochaine Assemblée populaire nationale».

Mahmoud Tadjer

WILAYA DE TINDOUF

Départ du premier bureau itinérant

La caravane du premier bureau itinérant de la wilaya de Tindouf a pris le départ, hier, vers la région de Chenachène (600 km du chef-lieu de wilaya) pour permettre aux populations de cette zone éparses d'accomplir leur devoir électoral, dans le cadre des législatives de samedi prochain, a-t-on constaté. Concerné par l'avancement réglementaire des opérations de vote de 72 heures, le premier bureau itinérant de la wilaya de Tindouf compte sur ses listes un électoral de 1 822 inscrits, a fait savoir la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). La caravane, qui a pris son départ devant le siège de la délégation de l'Anie, est composée de huit véhicules tout-terrains et dotée de l'ensemble des moyens matériels, y compris les moyens de prévention et de lutte contre la

pandémie de coronavirus, en présence de l'encadrement humain nécessaire, a-t-on souligné. Les autres bureaux itinérants, trois dans la commune de Tindouf et six dans celle d'Oum-Laâssel, s'ébranleront mardi vers d'autres zones enclavées et éparses de ces deux collectivités, a ajouté la source. Au total, 26 centres électoraux (22 dans la commune de Tindouf et 4 dans celle d'Oum-Laâssel), coiffant 198 bureaux de vote, dont dix itinérants, ont été prévus pour permettre à un électoral de plus de 100 600 inscrits d'accomplir leur devoir civique dans le cadre des élections législatives, d'après les données de l'Anie. Quarante-et-une listes de candidatures (20 partisans et 21 indépendantes) sont en lice pour briguer les trois sièges prévus pour la wilaya de Tindouf à la future Assemblée populaire nationale.

ELLE SERA ACCORDÉE AUX TRAVAILLEURS LE JOUR DU VOTE

Autorisation spéciale d'absence rémunérée

Une autorisation spéciale d'absence rémunérée sera accordée samedi prochain, jour du scrutin législatif, à l'ensemble des travailleurs, tous secteurs et statuts juridiques confondus, pour leur permettre d'exercer leur droit de vote, a indiqué, lundi, un communiqué conjoint du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, et la direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative. «Suite à la convocation du corps électoral, en vue de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale, prévue le samedi 12 juin 2021, conformément au décret présidentiel n 21-96 du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021, et afin de leur

permettre d'exercer leur droit de vote, une autorisation spéciale d'absence rémunérée, pour la journée sus indiquée, est accordée à l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée», a précisé le communiqué. Toutefois, «les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté», a souligné la même source.

DISSIPATION ET RECEL D'ARMES ET DE MUNITIONS DE GUERRE

Levée de l'accusation pour Saïd Bey

Le tribunal militaire de Blida a décidé, hier, de lever l'accusation contre le général Saïd Bey de «dissipation et recel d'armes et de munitions de guerre au profit de personnes non habilitées à les détenir». Il faut noter que Saïd Bey, a été jugé aussi le 2 juin 2021, par la même juridiction militaire «une seconde fois après cassation également, pour un prétendu enrichissement illicite et trafic d'influence». Par rapport à cette accusation, les avocats affirment que leur mandant a fourni les documents «certifiant la licéité de tous les éléments de son patrimoine avec preuves probantes, ce qui rend injustifiées, selon eux, les peines infligées».

TRIBUNAL DE TIPASA

Le procès en appel de Kamel «El-Boucher» reporté



Le tribunal de Tipasa a décidé, hier, pour la cinquième fois consécutive, le report du procès de l'homme d'affaires Kamel Chikhi, poursuivi dans une affaire de corruption. Kamel Chikhi dit «El Boucher», qui, notons-le, avait fait l'objet d'un mandat de dépôt émis à son encontre par le juge d'instruction près le tribunal de Tipasa, le 15 octobre dernier, est poursuivi lui ainsi que trois autres accusés (un notaire et deux employés) dans cette affaire, pour «octroi d'indus avantages», «réduction d'impôts et de taxes sans autorisation», «abus de fonction» et «obtention d'intérêts de façon illégale». Après leur présentation, le 15 octobre dernier, devant le parquet de Tipasa, le dossier de l'affaire a été transféré au juge d'instruction, qui a ordonné la mise en détention provisoire de Kamel Chikhi et le placement des autres accusés sous contrôle judiciaire. Rappelons que les faits dans ce dossier remontent à 2016, quand le mis en cause avait signé chez un notaire agréé de la ville de Tipasa, un contrat de transfert d'une propriété foncière lui appartenant, sise à Ain Bénian, à une société à responsabilité limitée, dont il était l'associé et gérant. A travers ce contrat, Kamel Chikhi avait bénéficié d'une réduction d'impôts, en versant seulement 1% des taxes dues fixées à 5%. Un dépassement considéré comme violation avec la législation en vigueur qui a par la suite exigé l'ouverture d'une enquête judiciaire en 2018 ainsi que l'engagement de poursuites à son encontre. Les enquêtes effectuées dans cette affaire ont levé le voile sur la perte d'environ 15 millions de DA qu'a subi le Trésor public.

L'INFORMATION A ÉTÉ CONFIRMÉE PAR L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE DU GROUPE ETRHB

Tous les biens de Haddad nationalisés

Toutes les entreprises appartenant à l'homme d'affaires, Ali Haddad, ont été nationalisées et récupérées par l'Etat au lendemain de son emprisonnement...

L'annonce a été faite le 3 juin dernier par l'administrateur judiciaire de groupe Etrhb dans une note adressée aux travailleurs, et ce, après le rejet par la Cour suprême du recours déposé par la défense d'Ali Haddad. «Ainsi, nous tenons à informer l'ensemble des travailleurs du groupe Etrhb et ses filiales que ses biens et ses différentes entreprises sont devenus la propriété du Trésor public et que l'ensemble des mesures les concernant sont du ressort exclusif de l'Etat algérien, et ce, après des mesures qui interviendront dans les tous prochains jours. Cela mène vers la nationalisation du groupe Etrhb et l'ensemble de ces filiales pour qu'ils deviennent des entreprises nationales gérées par l'Etat, ce qui implique sa restructuration à tous les niveaux, y compris le changement de l'ensemble de ses relations, le statut, le règlement intérieur actuellement en vigueur ainsi que l'ensemble des registres de commerce et les contrats actuels» lit-on dans la note adressée aux travailleurs de groupe.

Le courrier rédigé par l'administrateur judiciaire, désigné à la tête du groupe Etrhb, rappelle qu'«en application de la décision issue de la Chambre correctionnelle de la Cour suprême, datée du 27/05/2021, portant rejet des recours introduits dans le cadre de l'affaire du groupe Haddad et ses filiales, et donc la confirmation de la sentence émanant du tribunal d'Alger en date du 03/11/2020, laquelle est devenue définitive et appli-



cable et porte sur la saisie de l'ensemble des biens du groupe Haddad et de ses filiales au profit du Trésor public». Ainsi, pour accélérer dans ces opérations de restructuration et de changement qui s'impose au groupe Etrhb, l'administrateur a décidé de mettre l'ensemble des travailleurs en congé annuel ; lequel a été d'ailleurs avancé afin de permettre l'exécution des mesures prévues par la loi, tout en assurant le service minimum. L'administrateur promet ainsi de solutionner l'ensemble des problèmes en suspens, aussi bien salariaux que ceux liés au non-paiement des obligations auprès de la Cnas et de Cacobatph, ainsi que l'ensemble des créances que détiennent d'autres institutions sur le groupe Etrhb et ses filiales. «Ces mesures ne sont d'aucune conséquence sur les droits des travailleurs. Bien au contraire, cette décision va dans le sens du règlement de l'ensemble des problèmes qui pèsent sur le groupe. Ainsi, grâce à la Justice algérienne et aux hautes autorités du pays, ces problèmes peuvent être résolus au profit des travailleurs et du groupe», lit-on dans ledit courrier qui vient ainsi trancher dans le vif quant à l'avenir du groupe d'Ali Haddad, actuellement en détention. La

saisie de ses biens remonte au procès en appel de novembre 2020 durant lequel il a été condamné à 12 ans de prison ferme avec confiscation de ses biens et comptes bancaires. Par ailleurs, la Cour d'Alger a levé la saisie de certains biens de la famille Haddad. Il s'agit des comptes bancaires de Rebbouh Haddad, frère du principal accusé, ainsi que plusieurs biens mobiliers et immobiliers d'Ali Haddad.

Reste le cas des actions qu'il détient dans la société mixte algéro-espagnole (Fertial). La filiale algérienne de la banque française BNP Paribas a procédé, il y a quelques mois, à la saisie de 11% des actions sur les 17% que possédait le patron du groupe Etrhb de l'homme d'affaires, Ali Haddad, du capital de l'entreprise de fertilisants, Fertial, acheté en 2016. Pour ce faire, il avait contracté deux crédits bancaires. Le premier, d'une valeur de 3,9 milliards de DA (environ 30 millions d'euros) obtenu auprès de BNP Paribas Algérie, tandis que le second lui avait été octroyé par la banque publique BNA. Le groupe Etrhb n'a pas réussi à honorer les échéances de son crédit, ce qui a amené BNP Paribas à saisir la Justice pour enfin obtenir gain de cause.

M. T.

COUR D'ALGER

Report de la séance d'audience de Saïd Bouteflika

Le parquet général près de la Cour d'Alger a reporté hier la séance d'audience de l'ancien conseiller et frère du président déchu, Saïd Bouteflika. La séance sera reprogrammée à une date ultérieure. Le report est intervenu à la demande de la défense sachant que cette journée a été boycottée par l'ensemble des avocats d'Alger en signe de solidarité avec leur confrère de Tébessa récemment arrêté. Saïd Bouteflika est accusé dans différentes affaires de corruption. Après avoir obtenu son acquittement dans le cadre du procès dit de «complot ayant pour but de porter atteinte à l'autorité du

commandant d'une formation militaire» au même titre que ses trois co-accusés, à savoir, les anciens généraux Mohamed Mediène et Athmane Tartag et la SG du P T, Louisa Hanoune, par le tribunal militaire de Blida, Saïd Bouteflika a été transféré le 3 janvier de la prison militaire de Blida vers la prison d'El-Harrach. Saïd Bouteflika a été auditionné par le juge du tribunal de Sidi M'hamed à propos du financement occulte du 5e mandat. Selon un membre du collectif de la défense, Saïd Bouteflika a été entendu par le juge instructeur en tant qu'accusé dans le cadre de l'affaire de financement occulte de la campagne

électorale du président déchu Abdelaziz Bouteflika en tant que donneur d'ordre à différentes parties de par sa position de numéro 2 de la présidence. Saïd Bouteflika est poursuivi pour les chefs de «financement illégal de la campagne électorale», «blanchiment d'argent», «financement illégal de parti politique» et «dissimulation de revenus obtenus dans le cadre de la corruption». Outre ces accusations, Saïd Bouteflika est également poursuivi dans deux autres dossiers dans lesquels sont impliqués les deux anciens ministres de la Justice et de l'Energie, Tayeb Louh et Chakib Kheïl.

COUR D'ALGER

Contrôle judiciaire confirmé pour Ihsane El Kadi

La Chambre d'accusation de la Cour d'Alger a confirmé, hier, le contrôle judiciaire contre le journaliste et directeur éditorial des médias en ligne Radio M et Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi. Son avocate Zoubida Assoul qui a plaidé devant ladite Chambre d'accusation, ce dimanche dernier, a indiqué que le contrôle judiciaire a été confirmé contre Ihsane El Kadi, avec les mêmes conditions exigées lors de la première

condamnation le 18 mai dernier. Il a été placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed. Il est poursuivi suite à une plainte déposée par le ministère de la Communication après la publication, par ses soins, le 23 mars 2021, d'un article sur Radio M. Ihsane El Kadi est poursuivi pour «atteinte à la sécurité et l'intégrité de l'unité nationale», et «publications qui nuisent à l'intérêt national».



FORMATION PROFESSIONNELLE

Plus de 23 000 diplômés dans l'artisanat et l'hôtellerie en 2020

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyem Benfriha, a indiqué que 23 701 stagiaires avaient été diplômés dans le secteur en 2020 dans les branches de l'artisanat et de l'hôtellerie et tourisme (tous modes de formation confondus).

Présidant une journée d'étude sur la formation dans le secteur du tourisme, en compagnie du ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi, Mme Benfriha a précisé que 23 701 stagiaires avaient été diplômés dans le secteur en 2020 (tous modes de formation confondus), dont 19 541 stagiaires dans la branche de l'hôtellerie et tourisme et 4 160 dans celle de l'artisanat. La nomenclature des branches professionnelles et des spécialités de la formation professionnelle de l'édition 2019 compte 495 spécialités réparties sur 23 branches professionnelles, dont 54 spécialités liées aux métiers du tourisme et de l'artisanat, réparties sur la branche de l'artisanat (27 spécialités) et celle de l'hôtellerie, restauration & tourisme (27 spécialités), a fait savoir la ministre. Le secteur compte 39 spécialités dans la formation qualifiante de courte durée dans ces deux branches (12 dans le tourisme et 27 dans l'artisanat. Pour la rentrée de mars 2021, 51 445 postes de formation ont été proposés dans le tourisme et l'artisanat, tous modes et dispositifs de formation confondus, a précisé la première responsable du secteur, soulignant que ces deux branches sont prisées par les jeunes car «elles offrent des possibilités d'emploi prometteuses» et «permettent aux jeunes de créer leurs



entreprises, car ne nécessitant pas de grands investissements». Les spécialités liées à ces deux branches sont enseignées dans les Instituts nationaux spécialisés de

la formation professionnelle, a rappelé Mme Benfriha. Le secteur compte six Instituts spécialisés dans les wilayas de Tamanrasset, Tlemcen, Tizi-Ouzou, M'sila, Bou-

merdès et El Tarf, a-t-elle indiqué, affirmant que ce réseau est étendu en fonction de la demande. Elle a en outre rappelé que la formation dans les différentes spécialités liées à l'artisanat traditionnel est dispensée au niveau des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage, au nombre de 489 centres répartis sur les différentes wilayas, faisant état d'un projet en cours pour la création d'un Institut national de formation dans le domaine du tourisme dans la wilaya de Ouargla, en réponse aux revendications des jeunes de la région. De son côté, Boughazi a affirmé que les besoins du secteur du tourisme en main-d'œuvre qualifiée sont en forte hausse et qu'ils «prendront une courbe ascendante dans le futur», au regard des investissements en cours de réalisation et de ceux dont la réception est prévue bientôt, faisant savoir que «plus de 804 projets d'investissement touristique d'une capacité d'accueil de près de 90 000 lits sont en cours de réalisation». Et d'ajouter qu'à leur entrée en exploitation, ces établissements permettront de créer 130 000 postes d'emploi sachant que le parc hôtelier dépasse aujourd'hui 1 460 hôtels, auxquels s'ajoutent plus de 3 000 agences de tourisme et 100 guides touristiques. Le ministre a également mis en avant l'importance de l'investissement dans la ressource humaine en vue de faire face aux défis et d'asseoir une industrie touristique, ajoutant que les jeunes sont «la flamme de la nation pour relever le défi de relance de ce secteur vital pour l'économie du pays. Il a aussi affirmé que le partenariat avec le secteur de la formation professionnelle visait la promotion de la formation et de la qualification au profit du secteur du tourisme de façon à améliorer les prestations et à garantir la qualité touristique». Lors de cette réunion, il a été annoncé l'installation d'un Comité interministériel de coordination et de suivi, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la convention conclue en mars dernier entre les deux ministères, laquelle prévoit la promotion et l'adaptation des programmes de formation aux exigences et besoins du marché touristique. **R. N.**

TRANSPORT MARITIME

Le premier remorqueur construit en Algérie mis à l'eau

Le premier remorqueur en acier construit en Algérie par des compétences locales a été mis à l'eau, lundi, au port de Bouharoun dans la wilaya de Tipasa, a indiqué hier le DG de construction et de réparation navale Ecorep-Piriou, Hamid Benderradji. La mise à l'eau de ce navire long de 14 mètres permettra de procéder aux derniers ajustements et de finaliser sa construction qui doit se faire à flot, avant sa mise en exploitation, précise Benderradji. Faisant partie d'un projet de construction de trois navires de même type au niveau du chantier naval de Bou Haroun, «ce

remorqueur a été réalisé en sa totalité par une équipe algérienne, formée dans le métier de la construction navale en acier», ajoute t-il. Selon le DG d'Ecorep-Piriou, il s'agit d'un navire remorqueur de modèle «très intéressant» pour les ports algériens, de taille moyenne construit avec un taux d'intégration «important», compte tenu de «l'expérience acquise durant cette phase de lancement dans cette nouvelle gamme de production». La réalisation de ce projet va contribuer ainsi à la diminution de la facture des importations, a-t-il souligné. Tout en félicitant les

travailleurs de l'entreprise pour les efforts fournis dans la construction de ce remorqueur, Benderradji a affirmé que «malgré toutes les difficultés rencontrées durant cette période de pandémie, conjuguées avec les difficultés financières, les travailleurs ont eu le courage et la détermination de finaliser ce projet». Ceci a été concrétisé, selon Benderradji, grâce aussi aux «investissements consentis dans la mise en place du chantier naval de Bou Haroun (environ 2 milliards de dinars investis dans les installations) permettant avec l'existence d'un potentiel humain compétent de

se constituer comme la locomotive de la construction navale en Algérie». Pour permettre à cette entreprise de se développer, le premier responsable de Ecorep-Piriou a plaidé pour une facilitation en matière d'accès aux crédits et l'orientation des professionnels du secteur maritime et de la pêche vers son entreprise pour l'acquisition de navires au lieu de faire appel à l'importation. A ce propos, il a assuré que Ecorep-Piriou «est en mesure de construire des remorqueurs de 32 mètres et des navires de pêche hauturiers et océaniques allant jusqu'à 40 mètres».

APRÈS LES BANQUES

Algérie Poste inaugure sa première agence digitale

Algérie Poste a inauguré hier à Alger-Centre, la première agence digitale, a indiqué l'opérateur public dans un communiqué publié sur sa page Facebook. La cérémonie d'inauguration de l'agence digitale a été encadrée par le SG du ministère de la Poste et des Télécommunications, par le Directeur général d'Algérie Poste, en présence du président, du DG du groupe Algérie Télécom, ainsi que de plusieurs cadres du secteur. Cette agence, qui fonctionne par un ensemble de guichets automatiques, est un ajout qualitatif au réseau postal de la société et exprime la nouvelle orientation qu'elle prend dans le cadre de la numérisation de ses services au profit de ses clients,



comme la société travaillera à généraliser cette initiative dans plusieurs régions du pays, a indiqué le même communiqué.

L'agence digitale, un nouveau format d'agence 2.0, se développe de plus en plus en Algérie. Plusieurs banques algériennes ont déjà ouvert au moins une agence digitale. En octobre 2018, la Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé l'inauguration de sa première agence digitale, à Alger-Centre. Deux ans plus tard, la même banque publique a annoncé l'ouverture de neuf nouvelles agences digitales dans plusieurs wilayas du pays. En mars 2021, la Banque extérieure d'Algérie (BEA), a inauguré sa première agence digitale, sise au Boulevard Colonel Amirouche. BNP Paribas El Djazaïr a inauguré, en septembre 2017, son agence digitale à Sidi Yahia, Hydra.

IL VENDAIT DE FAUX PASSEPORTS AUX MIGRANTS

Un Algérien arrêté en Grèce

Les services de sécurité grecs ont réussi vendredi dernier à appréhender un Algérien spécialisé dans le trafic de passeports internationaux. La police grecque a annoncé l'arrestation d'un ressortissant algérien impliqué dans les trafics de faux passeports vendus à des migrants à leur arrivée sur le territoire grec. Cet Algérien de 34 ans recherché par les autorités françaises qui ont lancé un mandat d'arrêt européen à son encontre a été interpellé dans le quartier athénien de Kolonos, a annoncé la police hellénique. Il était également recherché pour sa participation à une organisation criminelle qui falsifiait illégalement les documents utilisés dans le trafic de migrants. La police grecque a indiqué que l'arrestation est le résultat d'un code d'opération nommé «opération berbère», qui a enquêté sur les actions d'une organisation criminelle internationale. La police précise qu'une opération est en cours sur l'île de Lesbos, en mer Egée, et autour d'Athènes, pour tenter de démanteler le reste du réseau.

SONELGAZ

La capacité de production dépasse 22 000 MW

Sonelgaz a une capacité de production de plus de 22 000 mégawatts, a indiqué Mme. Hamrou Ouidad, directrice central du développement à l'international du groupe public. Invitée hier à la chaîne privée Echorouk TV, Mme Hamrou a indiqué que le volume de consommation d'électricité en période normale atteint 9 000 mégawatts. Evoquant les coupures de courant, en précisant que «le citoyen algérien doit consommer l'électricité de manière rationnelle». Abordant le déploiement du groupe à l'international, la même responsable a indiqué qu'«une équipe de Sonelgaz est désormais en Libye pour discuter des investissements dans la maintenance des réseaux électriques». A ce propos, elle a souligné que «Sonelgaz cherche à investir à l'étranger, notamment sur le marché africain», en rappelant que le groupe «a signé plusieurs accords d'investissement en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Tchad». Elle a ajouté que «Sonelgaz fabrique localement des générateurs, des transformateurs haute-tension et des compteurs électriques».

R. E.

IMPORTATION DES VÉHICULES NEUFS
L'étude des dossiers dans une semaine

Le secrétaire général du ministère de l'Industrie, Salem Ahmed Zaid a procédé hier à Alger, à l'installation du comité technique interministériel chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs.

Ce comité débutera à partir de la semaine prochaine l'étude des dossiers des opérateurs économiques souhaitant activer en tant que concessionnaires de véhicules neufs selon un ordre chronologique du dépôt de leurs dossiers sur la plateforme numérique dédiée, a affirmé à l'APS le SG du ministère en marge de la cérémonie d'installation. Ce comité est composé de représentants du ministère de l'Industrie, du Commerce, des Finances, de l'Energie et des Mines, de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. Selon Zaid, ce comité exercera ses missions dans le cadre des amendements apportés au décret exécutif n° 21-175 modifiant et complétant les dispositions du décret exécutif 20-227 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs. A ce sujet, le SG du ministère a assuré que les amendements portaient principalement sur «la simplification et la mise en cohérence des conditions d'éligibilité favorisant la concurrence et la transparence». Il a ajouté que les mesures de modification proposées visent l'allègement et la facilitation ainsi que la simplification des procédures administratives requises pour l'obtention de l'agrément d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, citant notamment la suppression de l'autorisation provisoire des conditions requises pour l'obtention de l'agrément. Il est également question de la simplification et de l'allègement des procédures administratives passant de deux étapes à une seule incluant la suppression de l'exigence des documents demandés dans la première étape, a-t-il mentionné. Selon le même responsable, il est exigé une seule attestation établie par un notaire exerçant en Algérie certifiant l'existence, la validité et la conformité de plusieurs documents de l'opérateur, à savoir les statuts de la société faisant ressortir le code d'activité de concessionnaire, la carte d'identification fiscale, le registre du commerce, l'extrait de rôle



apuré, la mise à jour de la CNAS à la date du dépôt de la demande et la liste du personnel et ses qualifications accompagnée d'une attestation CNAS. Autre modification apportée au dispositif, la limitation de la cylindrée des véhicules à 1 600 cm³ (1,6 litre) «afin de permettre l'importation d'un plus grand nombre de véhicules à moindre prix et de satisfaire la classe moyenne du marché national de véhicules», a fait savoir Ahmed Zaid. De plus, le concessionnaire doit s'engager à honorer toute commande d'achat à hauteur d'au moins 15 % du total des ventes pour les véhicules électriques. En outre, le concessionnaire

doit s'engager à vendre un seul véhicule particulier par personne physique à partir de l'acquisition de son premier véhicule auprès de l'ensemble des concessionnaires pour une période de 3 ans. «La présence de représentants du ministère de l'Intérieur au sein du comité doit permettre de créer un système d'échange d'information entre nos deux secteurs pour que les véhicules soient facilement identifiables par les deux départements et garantir ainsi la limitation à un seul véhicule par personne physique pendant trois ans», a souligné le SG du ministère de l'Industrie.

Hafid Mesbah

AVEC LA REPRISE DE LA DEMANDE

Les prix du Brent dépassent les 72 dollars

Portés par la reprise de la demande face à une offre contenue, les prix du pétrole ont progressé, enregistrant des niveaux plus vu depuis plus de deux ans. Le Brent, référence européenne, a atteint hier à Londres 72,27 dollars, à son plus haut depuis mai 2019. Le cours du baril de WTI, référence du pétrole brut aux Etats-Unis, a pour sa part, atteint brièvement 70 dollars, une première depuis deux ans et demi. En cours de séance asiatique, le baril de WTI pour livraison en juillet a tout juste atteint 70 dollars, un niveau plus vu depuis octobre 2018, avant de se replier légèrement. L'ac-

tion de l'Opep+ pour limiter l'offre et les programmes de vaccination à travers le monde ont permis d'épuiser une partie des stocks mondiaux de brut, ce qui explique la hausse des prix», a résumé Tamas Varga, analyste. Après une année de demande plombée par les confinements provoqués par la pandémie de Covid-19, l'espoir d'un été normal aux Etats-Unis dope les cours, puisque les conducteurs du pays qui consomment le plus de pétrole au monde pourront circuler librement. L'alliance Opep+, qui unit l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et dix

autres producteurs, dont la Russie, se sont tenus la semaine dernière à leur politique prudente d'augmentation de la production. Pour l'instant, «la réponse des producteurs qui ne font pas partie de l'accord est limitée», souligne Eugen Weinberg, analyste.

Le nombre de puits actifs aux Etats-Unis n'a pas augmenté la semaine dernière, selon les données de l'entreprise Baker Hughes, signe que les exploitants de pétrole de schiste n'ont pas sauté sur la hausse des prix pour augmenter leur production. «De manière générale, les forages restent modestes depuis quatre mois quand on

pense que les prix ont grimpé de près de 30%», estime Weinberg, qui ajoute: «cette prudence n'est pas due à des considérations économiques mais à des questions environnementales» car «les investisseurs dans le pétrole de schiste vont devoir être plus prudents dans le futur». Enfin, les négociations patinent sur l'accord nucléaire iranien. Si les Etats-Unis levaient les sanctions contre le pays, le membre fondateur de l'Opep prévoit d'augmenter massivement sa production.

R. E.

PÉTROLE

Première vente d'obligations islamiques par Saudi Aramco

La compagnie Saudi Aramco a lancé hier sa première vente d'obligations islamiques libellées en dollars, selon les médias d'Etat, le géant saoudien cherchant à lever des fonds pour payer d'importants dividendes à ses actionnaires. La vente de sukuk, ou obligations conformes aux principes islamiques, prendra fin le 17 juin, a rapporté l'agence officielle (SPA), sans préciser le montant des liquidités qu'Aramco cherche à réunir. Cette vente intervient après deux précédentes offres d'obligations non isla-

miques, une première vente de 12 milliards de dollars en 2019 et une offre de 8 milliards de dollars en novembre de l'année dernière. La société lève des fonds pour verser quelque 75 milliards de dollars de dividendes chaque année, une source de revenus clé pour le gouvernement saoudien, le premier actionnaire d'Aramco. Aramco, premier exportateur de brut au monde, s'est engagée à verser les dividendes pour attirer les actionnaires lors de sa première introduction en bourse sur le

marché saoudien en décembre 2019. Mais les finances de l'entreprise ont été mises à rude épreuve l'année dernière, lorsque les prix du brut ont chuté en raison de la pandémie de Covid-19 qui a sapé la demande mondiale. Le mois dernier, Aramco a annoncé un bond de 30% de son bénéfice au premier trimestre, grâce à une reprise des prix du pétrole, mais la société n'a pas pu verser les 18,75 milliards de dollars de dividendes pour cette période. Le groupe pétrolier saoudien s'efforce de lever des

fonds alors que le royaume saoudien est confronté à un déficit budgétaire croissant et poursuit des projets de plusieurs milliards de dollars pour diversifier son économie dépendante du pétrole. En avril, Aramco a annoncé avoir conclu un accord de 12,4 milliards de dollars pour vendre une participation minoritaire dans une entreprise d'oléoducs nouvellement créée à un consortium dirigé par le groupe américain EIG Global Energy Partners.

R. E.

BLIDA

6 étudiantes atteintes de la rage

Six étudiantes résidant à la cité universitaire des filles, annexe de l'université d'El Afroun de Blida ont été atteintes par la rage, après avoir touché une chatte qui appartenait à une des étudiantes, selon des informations provenant de la cité universitaire en question. D'après la même source, le vétérinaire qui a consulté la chatte a été également touché par cette maladie dangereuse ; outre cinq autres cas recensés.

Suite à cette infection, le président de l'Assemblée Populaire Communale d'El Afroun a mis en garde les citoyens habitant dans cette localité, tout en mettant à leur disposition le service des urgences de Mouzaïa, pour leur prodiguer les soins nécessaires. Pour rappel, près de 900 cas de rage, dont 15 décès, ont été enregistrés en Algérie en 2019, a révélé, dimanche, le chargé du programme zoonoses au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Dr Ali Trad. «En Algérie, la rage animale sévit à l'état enzootique avec une moyenne de 900 cas enregistrés chaque année, dont 15 décès, majoritairement des enfants de moins de 14 ans», a précisé le Dr Trad à la veille de la Journée mondiale de lutte contre la rage (28 septembre). «Pour 2018 et 2019, les wilayas ayant notifié des cas de rage sont : Médéa, Aïn Defla, Biskra, Oran, Skikda, El-Bayadh, Tissemsilt, Tiaret, Mostaganem, Khenchela, M'sila, Bejaia, Alger, Aïn Temouchent, Tipasa, Annaba, Ghardaïa et El-Oued», a fait savoir le responsable. «La Journée mon-

diale de lutte contre la rage, célébrée cette année sous le thème « Finissons-en avec la rage : Collaborons et vaccinons », vise à sensibiliser aux mesures cruciales que les communautés peuvent prendre pour la prévention de la rage et l'élimination, d'ici à 2030, de tous les décès humains dus à cette maladie transmise par les chiens » a souligné le Dr Trad. La rage étant une maladie à prévention vaccinale, la vaccination des chiens reste la "stratégie la plus efficace" pour éviter cette maladie chez l'homme, a-t-il soutenu, ajoutant que «la vaccination des chiens permet de réduire le nombre de décès imputables à la rage mais aussi le besoin d'une prophylaxie post exposition dans le cadre des soins aux patients mordus par des chiens». «Informer les adultes et les enfants sur le comportement des chiens et la manière de prévenir les morsures, est une composante essentielle de lutte contre la rage et peut faire baisser l'incidence de la rage chez l'homme comme la charge financière du traitement», a souligné M. Trad.

S.A. /APS



SCOUTS MUSULMANS ALGÉRIENS

« La société civile joue un rôle fondamental dans la promotion de la citoyenneté »

Le Commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), Abderrahmane Hamzaoui, a souligné dimanche à Sétif que la société civile joue un « rôle fondamental » dans la promotion de la citoyenneté sous toutes ses formes, d'autant que le pays a rendez-vous avec une étape importante pour l'édification d'une Algérie nouvelle. Présidant l'ouverture d'une conférence régionale de sensibilisation quant à l'importance de participer aux prochaines législatives, le Commandant général des SMA a précisé que « l'Algérie s'apprête à élire ses représentants à l'Assemblée populaire nationale et il est du devoir de la société civile, considérée comme un partenaire fondamental, de promouvoir le devoir civilisationnel qui est celui de voter et d'exprimer son opinion ».

Il a ajouté que « l'Algérie d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui », assurant que celle-ci vit « une nouvelle ère en étant édifiée par ses enfants intègres qui œuvrent

dans un esprit de coopération à construire des institutions fortes, en donnant l'opportunité aux jeunes et aux compétences de gérer ses affaires ». Le même intervenant a estimé que le respect des conditions juridiques dans lesquelles se déroulent ces élections, en sus du rôle de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), considérée comme une « partie neutre » qui veille à ce que l'opération électorale se déroule dans des « conditions démocratiques et transparentes », basées sur le principe de l'égalité des chances, permettront de « constituer une APN découlant d'une réelle volonté populaire ». Et d'ajouter : « Les prochaines élections électorales seront différentes des précédentes, car cette fois-ci le dernier mot reviendra au peuple ». Le Commandant général des Scouts musulmans algériens a, à cette occasion, appelé les composantes de la société civile et du mouvement associatif à assumer leur rôle en « relayant des messages rassurants pour rétablir la

confiance entre le citoyen et les institutions de l'Etat en vue de l'encourager à contribuer au changement espéré ». Estimant que « l'ère du tutorat sur le peuple algérien est révolu et ne reviendra pas », Abderrahmane Hamzaoui a insisté sur l'importance de participer à ces élections pour « parachever le processus d'édification des institutions de l'Etat et la concrétisation du changement et permettre à l'Algérie de passer à une nouvelle étape consacrant l'Etat de droit ». Au terme de son intervention, il a appelé les citoyens à « conjuguer leurs efforts et saisir l'opportunité d'édifier une institution législative en mesure d'assumer sa mission de contrôle et de législation et, par ricochet, de contribuer au développement et à la stabilité nationale. De son côté, le vice-président de l'Association nationale de volontariat, Khaled Mehiz, a mis en avant « l'importance de sensibiliser les jeunes quant à leur rôle dans l'opération électorale, pas sur le terrain uniquement, mais sur les

réseaux sociaux également », appelant également à « conjuguer les efforts pour permettre la concrétisation de l'Algérie nouvelle ». Pour sa part, le délégué de wilaya de l'ANIE, Rabiê Moukari, a insisté sur « l'importance de la participation à ces élections pour contribuer à l'édification des institutions constitutionnelles de l'Etat algérien », estimant qu'une forte participation sera en mesure de concrétiser un « changement radical ». Cette rencontre régionale à laquelle ont participé des acteurs de la société civile et des associations de dix wilayas de l'Est du pays, a été marquée par la présentation de deux conférences sur « Le rôle de la société civile dans la dynamisation des élections en Algérie », présentée par Dr. Karim Regouli de l'université Sétif-2, et « Les élections législatives 2021 : dimension, impact et défis du changement », présentée par Dr. Kamel Betouche de l'université Constantine-2.

APS

Qahwa fi goubli |

Recommencer chaque jour...

Recommencer chaque jour n'est pas une sinécure, loin s'en faut. Mais le boulot est ainsi fait qu'il a ses exigences et il faut faire avec. Et c'est ce qu'on essaie de faire. Et tout le monde pense à peu près la même chose. Sauf les bras cassés... Ces derniers réputés s'aligner sur un tout autre méridien que celui de Greenwich. Partant sans doute du principe singulier que moins on en fait, mieux on est vu...Ce qui n'est pas tout à fait faux. Dans un système de valeur qui ne donne pas crédit aux vraies valeurs. A quoi bon, dès lors, griller ses neurones pour des pacotilles. Pourtant il y a dans la relation de travail un double contrat : l'un fait d'un minimum de présence physique et son corollaire immédiat un Smig de rendement,

l'autre peut-être le plus important, le fameux contrat moral. Ce dernier tout en n'étant pas visible à l'œil nu puisque non couché au bas d'un document quelconque mais davantage puisé de l'éducation. Elle -même à la base de toutes nos actions. Des moindres aux plus spectaculaires. Après vous me direz où est donc cachée l'éducation d'antan ? Lorsque nos parents n'avaient même pas besoin d'élever la voix pour qu'on se la ferme...Encore faut-il qu'on ait au préalable l'aval sinon l'autorisation express de nos géniteurs pour l'ouvrir...Il suffisait juste des gros yeux du paternel pour que le silence règne immédiatement dans la basse-cour..Basse-cour ? Ben oui parce qu'à l'époque les animaux et les

humains vivaient en bonne intelligence. Tant l'humain avait besoin des bêtes et réciproquement. D'autant plus que les animaux ne sont pas aussi bêtes que ne le pensent (et croient) les humains. Après tout ne dit-on pas que l'homme est un roseau pensant ? Mais que faut-il retenir de cette « maxime » ? Et quel rapport entre un roseau et un penseur ? Peut-être que c'est à partir de là qu'on a déduit qu'une fable s'imposait pour ramener l'homme à la raison. On ne sait jamais au fond où commence et où finit l'insoutenable légèreté des êtres...Ce qui est lourd de conséquences pour tous ceux qui ne pèsent pas lourd...

A.Zentar

AGENCE CPA DE TOUGGOURT

Ouverture d'un guichet de la finance islamique

Un nouveau guichet de la finance islamique a été ouvert dimanche à l'agence de Touggourt du Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

Intervenant à cette occasion, le directeur général (DG) du CPA, Ali Kadri, a indiqué que le CPA a obtenu l'autorisation de proposer neuf (9) produits, au titre de la finance islamique, consistant en le compte courant islamique, le compte chèque islamique, l'épargne islamique, en sus d'autres produits de financement de la Mourabaha (foncier, roulant et équipements). Le lancement de la finance islamique vient s'ajouter à une série d'autres prestations bancaires visant à améliorer la qualité du service public, dont le e-paiement, la plateforme e-banking et les prestations par voie Smartphones. «Le lancement des produits de la finance islamique au niveau de 47 agences CPA jusque là à travers le territoire national dénote de l'intérêt qu'accorde la Banque aux valeurs axées sur le rapprochement de



ses clients et la consécration de la qualité de services», a ajouté M. Kadri. Le wali de Touggourt, Nacer Sebaâ, a affirmé, de son côté, que «l'inauguration de ce guichet de la finance islamique au profit des particuliers, groupes et institutions, traduit la détermination de l'Etat à donner une impulsion au développement tous les secteurs». «La diversification des offres et l'ouverture de pareilles prestations islamiques par les institutions bancaires tendent à contribuer à l'encadrement du marché national et à regagner la confiance de clients, particuliers et opérateurs économiques, en plus d'aplanir les contraintes bureaucratiques et de lutter contre les comportements susceptibles de nuire à l'économie nationale, à l'ère de l'Algérie nouvelle prônée par le Président de la République», a soutenu le wali de Touggourt.

COMMÉMORATION DU 63E ANNIVERSAIRE DE SA MORT

Batna rend hommage au Commandant Ali Nemer

La wilaya de Batna a commémoré dimanche le 63e anniversaire de la mort du chahid et héros le Commandant Ali Nemer chef par intérim de la Wilaya I historique tombé au champ d'honneur le 6 juin 1958. La cérémonie de commémoration a été organisée dans la ville de Merouana en présence du wali, Toufik Mezhoud, des autorités civiles et militaires, de moudjahidine, de compagnons d'armes du chahid, ainsi que des membres de sa famille. L'événement a été marqué par le dépôt d'une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative à la mémoire des martyrs, la lecture de la Fatiha du Livre saint, en plus de l'organisation de diverses activités à la maison de jeunes de la ville, dont une exposition de photographies dédiée au chahid Ali Nemer et une autre de produits artisanaux. A cette occasion, les lauréats du tournoi chahid Ali Nemer de pétanque ont été également honorés. Selon le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM), le moudjahid Labeled Rahmani, le défunt Commandant Ali Nemer faisait partie des héros qui avaient fait l'épopée de novembre 1954 dans les Aurès, et était connu notamment pour son nationalisme, sa bravoure, ses actions politiques et militaires, mais aussi son inimitié pour le colonisateur. Le chahid Ali Nemer est né le 16 mars 1925 dans la mechta Oum Rekha à Merouana, où il apprit le Coran très jeune à l'école coranique du village, avant de rejoindre l'école dans la ville de Batna. Il poursuivit son militantisme au sein du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), dans la cellule du chef-lieu de wilaya, avant de rejoindre la lutte armée en assumant plusieurs fonctions, dont celle du commandement par intérim de la Wilaya I historique. Le Commandant Ali Nemer participa à plusieurs batailles dans les Aurès, dont celle de Boualouane sur le mont Chelia, qui dura quatre jours et au cours de laquelle, selon des témoignages de moudjahidine présents dans cette bataille, 140 chouhada tombèrent au champ d'honneur les armes à la main, parmi eux le défunt Ali Nemer, qui était âgé d'à peine 33 ans.

BLIDA

2 jours sans eaux dans certaines communes



Une perturbation dans l'alimentation en eau potable (AEP) est enregistrée, dimanche et lundi, dans certains quartiers de la commune de Blida, en raison d'une panne dans la conduite de pompage (500 mm), de la station de Chiffa, a-t-on appris, auprès de l'unité Blida de l'Algérienne des eaux (ADE). Selon la cellule de communication de l'ADE de Blida, cette perturbation dans l'alimentation en eau potable, a concerné les quartiers du centre-ville de Blida et de la route de Chiffa. Il s'agit des cités des 110 logements, 130 logements et 142 logements, la place du 1 novembre, le boulevard El Quods, Rikis,

Dehane Ahmed Maghrebi, Al Djoune, le boulevard Larbi Tebessi, 5 juillet, les frères Hadji, Tchaker, les frères Benaouda, Guemariz, la cité Zaitoune, la cité Al Bortokale, Ferroudja, Sedik Beyahia, et la route Javel, a-t-on précisé. Toutes les mesures nécessaires ont été prises après l'enregistrement de la panne, avec l'engagement immédiat des travaux de réparation, a ajouté la même source, rassurant de la reprise de l'AEP dès achèvement de ces travaux. Des citernes d'eau ont été mises à la disposition des habitants de ces quartiers, pour éviter tout désagrément, est-il précisé de même source.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION EN ZONE URBAINE

2 morts et 125 blessés durant le week-end

Les services de Sécurité nationale ont enregistré 92 accidents de la route au niveau des zones urbaines ayant fait deux (2) morts et 125 blessés le week-end dernier, a indiqué dimanche un communiqué des services de la Sécurité nationale. Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents, expliquent les mêmes services. Dans ce cadre, la DGSN réitère son appel aux usagers de la voie publique, à respecter le Code de la route et à faire preuve de vigilance et de prudence lors de la conduite. Le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 sont mis à la disposition des citoyens 24h/24, rappelle la DGSN.

BORDJ EL-HAOUËS (DJANET)

Lancement du projet de raccordement de la commune au gaz naturel

Les travaux de raccordement de la commune de Bordj El-Haouès (135 km de Djanet) au réseau de gaz naturel ont été lancés dimanche à la faveur de la généralisation de cette source d'énergie à travers la wilaya, a-t-on appris auprès des services de cette collectivité. L'opération, d'un coût de 48 millions DA, porte sur la réalisation de 847 branchements pour un réseau de 31 km qui permet de couvrir la commune de Bordj El-Haouès à hauteur de 90%, a-t-on précisé. Lancé par le wali de Djanet, Benabdallah Chaib El-Dour, le projet permettra de répondre aux attentes des habitants de la commune en matière d'approvisionnement en gaz et de les soulager des contraintes des modes classiques d'approvisionnement qui se faisaient à travers les bonbonnes de gaz butane et sur de longues distances. Le chef de l'exécutif de wilaya a saisi l'opportunité pour donner des instructions fermes en vue d'assurer un suivi et un accompagnement permanent du projet pour le concrétiser dans les délais et les normes contractuels.

ORAN

Vaste campagne de vaccination contre la Covid-19

La direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya d'Oran a organisé, dimanche, une vaste campagne de vaccination contre la Covid-19 au profit des citoyens dont l'âge dépasse 30 ans, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la DSP. Le responsable de la communication, Dr Youcef Boukhari a indiqué que la DSP a installé une tente (kheïma) à la place Tahtaha à haï Médina Jdida, où 1.000 doses de vaccins Astra Zeneca devront être administrées aux citoyens qui veulent se faire vacciner, sans rendez-vous pour peu qu'ils remplissent la condition d'âge. Dr Boukhari a souligné que la wilaya d'Oran avait bénéficié d'un quota de vaccins il y a moins de 20 jours, de 15.000 doses, auquel il faut additionner 1 000 doses réservées à cette campagne à la place «Tahtaha», faisant savoir que le nombre total des personnes vaccinées au niveau de la wilaya d'Oran a atteint 30 200. En ce qui concerne la situation épidémiologique au niveau de la wilaya d'Oran, le même responsable a fait observer une augmentation relative du nombre de cas de contaminations enregistrée dans les trois derniers jours, où ont été enregistrés 94 nouveaux cas dont 36 atteints du virus variant britannique, 14 cas en réanimation et un seul cas de décès.

TISSEMSILT

Lancement d'un projet environnemental pédagogique

La direction de l'environnement de la wilaya de Tissemsilt a lancé dimanche un projet pédagogique de sensibilisation sous le slogan «Ensemble pour préserver la propreté de nos forêts» a-t-on appris de son directeur, Mohamed Benyoucef, en marge de la célébration de la journée mondiale de l'environnement.

Lancé dans sa première phase dans la forêt d'Ain Antar dans la commune de Boukaid, ce projet comporte des sorties de sensibilisation au profit des élèves des établissements scolaires, des stagiaires des centres de formation et des adhérents des associations environnementales, de jeunesse et sportives, où des explications seront fournies sur la manière de préserver la propreté des forêts de la wilaya et l'organisation d'activités écologiques, scientifiques et sportives. Ce projet d'une année comprend aussi l'organisation de campagnes périodiques de nettoyage et de reboisement au niveau des forêts qui enregistrent un flux important de visiteurs, dont El-Medad à Theniet El Had et Ain Antar à Boukaid et Ain Tlemcen à Khémisti, outre des concours de la meilleure recherche environnementale sur les espaces naturels de la wilaya, de la meilleure initiative environnementale visant à préserver la propreté et la beauté des espaces boisés de la région et du meilleur dessin écologique. Des expositions ont été programmées à cette occasion mettant en exergue les initiatives d'associations à caractère écologique, la direction et la maison de l'environnement, la maison du parc national de cèdre de Theniet El Had et de centres de formation professionnelle en matière d'efforts visant la protection des zones boisées de la wilaya



contre la pollution, les incendies, l'agression sur les arbres et autres. Des ateliers pédagogiques de sensibilisation seront organisés sur la pratique des activités touristiques, juvéniles et sportives au sein des forêts, a-t-on fait savoir. La célébration de la journée mondiale de l'environnement a donné lieu à des activités environnementales dont l'organisation d'une journée

scientifique pédagogique de sensibilisation à la forêt Ain Antar au profit de 100 stagiaires de l'institut national de formation professionnelle Tadjedine Hamed Abdelwahab de Tissemsilt, marquée par la mise en exergue de l'écosystème de cette forêt et concrétiser une opération de volontariat de nettoyage de cette zone forestière attrayante.

STEP DE SIDI MEROUANE (MILA)

Sortie pédagogique au profit de 70 élèves de Constantine

Soixante-dix (70) élèves de la wilaya de Constantine ont bénéficié d'une sortie pédagogique et récréative à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la commune de Sidi Merouane (wilaya de Mila) à l'initiative de l'Agence de bassin hydrographique Constantinois -Seybouse-Mellegue, a-t-on appris dimanche de son directeur, Abdallah Bouchedja. L'initiative qui a ciblé des enfants âgés entre 8 et 12 ans des différents cycles de l'enseignement, a été organisée la fin de la semaine dernière à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'enfance (1er juin), a précisé ce responsable à l'APS. L'opération est inscrite dans le cadre du plan des activités annuelles tracées par l'Agence de bassin hydrographique Constantinois -Seybouse-Mellegue ayant pour objectif la "sensibilisation à la nécessité d'économiser l'eau et préserver sa qualité", a-t-il souligné. Cette initiative vise aussi, selon le même source, à faire connaître et à mettre en exergue les structures et les équipements de cet ouvrage hydraulique au profit de cette frange de la société, tout en contribuant à inculquer la culture de protection de cette ressource



vitale. Aussi, des actions de sensibilisation contre les maladies à transmission hydrique (MTH), ayant pour objectif de rendre ces enfants réceptifs à la nécessité de préserver leur santé, d'économiser l'eau et mettre fin au gaspillage sous toutes ses formes, à l'approche de la saison estivale notamment, étaient au programme, a-

noté. Diverses activités de loisirs et des jeux éducatifs ont été également organisées lors de cette sortie, programmée en étroite collaboration avec les services de l'Agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), l'Algérienne des eaux (ADE) et l'Office national de l'assainissement (ONA), a-t-on conclu.

PLANS D'EAU À MÉDÉA

Un dispositif de surveillance «renforcé» sera mis en place

Un dispositif de surveillance «renforcé» des plans d'eau disséminés à travers le territoire de la wilaya de Médéa sera mis en place cet été dans le but de sécuriser ces endroits très fréquentés par les citoyens et réduire les risques de noyade, a-t-on appris hier auprès de la protection civile. Retenues collinaires et bassins d'irrigation qui attirent durant la saison estivale des baigneurs, inconscients des risques de noyade, feront l'objet, pendant la journée, d'une surveillance accrue, de sorte à en limiter l'accès à ces endroits, non autorisés à la baignade et qui représentent, au vu de leurs caractéristiques, un réel danger pour les baigneurs, a indiqué le lieutenant Karim Benfahsi. Selon cet officier, il a été déploré, depuis le début de l'année en cours, le décès par noyade de trois personnes, dont un enfant de dix ans, et une quatrième personne secourue à temps, alors qu'il a été enregistré, en 2020, neuf décès par noyade, en majorité des adolescents. «Contrairement aux précédentes années où la sécurité faisait défaut au niveau des plans d'eau, faute d'implication de certains secteurs, pourtant directement concernés, le dispositif de surveillance mis en place, sur instruction du wali, regroupera, cette année, différentes directions et s'appuie, pour la première fois, sur l'aide et l'assistance des riverains», a-t-il fait savoir. Pour assurer la surveillance des retenues collinaires et bassins d'irrigation, pris d'assaut par de jeunes baigneurs inexpérimentés, parmi lesquels des enfants, les personnels, issus des directions des ressources en eau, des forêts et de l'agriculture, mèneront régulièrement des tournées d'inspection au niveau des plans d'eau, a ajouté le lieutenant Benfahsi. Un travail de sensibilisation sera entamé, en amont de cette opération, a indiqué l'officier de la protection civile, de façon à informer les citoyens, en particulier les jeunes, des dangers encourus et l'intérêt à préserver ces endroits, réservés, plutôt, à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable des villageois qu'à la baignade. Outre la pose d'affiche dans les lieux publics et la distribution de prospectus invitant les citoyens à s'éloigner de ces endroits, «une large campagne d'information est en cours dans les communes de la wilaya dans le cadre du travail de proximité qui sera élargie, d'ici quelques jours, aux riverains pour les inciter à s'impliquer dans ce dispositif de surveillance», a-t-il souligné.

EN PRÉVISION DE LA SAISON ESTIVALE

78 lignes de transport vers les plages à Mostaganem

Pas moins de 78 lignes de transport terrestre des voyageurs vers les plages de la wilaya de Mostaganem, ont été ouvertes en prévision de la saison estivale 2021, a-t-on appris hier du directeur de wilaya des transports, Mustapha Kada Belfar. L'ouverture des lignes de transport collectif à travers différentes régions de la wilaya de Mostaganem en direction des dix communes côtières, se déroule dans le cadre du plan bleu mis en place par les autorités locales pour fournir des prestations aux estivants et une prise en charge optimale durant la saison estivale. Dans le cadre de ce plan, quelque 300 bus de transport ont été mobilisés vers des différentes plages surveillées de la wilaya de Mostaganem (42 plages), ce qui représente 20 pour cent du parc de transport collectif de voyageurs. Ces capacités de transport terrestre s'ajoutent aux moyens dispensés par les opérateurs publics dans le domaine du transport urbain et suburbain (31 bus), et au transport ferroviaire qui reprendra son activité à travers les lignes Mostaganem-Mohammadia (wilaya de Mascara) et Mohammadia-Mers Hadjadj (wilaya d'Oran) dans les prochains jours, a-t-on souligné. Le secteur du transport public des voyageurs dans la wilaya de Mostaganem compte actuellement 557 opérateurs dont un seul public qu'est l'Entreprise publique de transport urbain et suburbain de la ville de Mostaganem, qui exploite 8 lignes urbaines d'une capacité de 3.060 places par desserte. Les opérateurs privés qui exploitent 192 lignes de transport urbain, rural, intercommunal et inter-wilayas, disposent de plus de 772 bus offrant au total 28.000 places par voyage.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
N° 09741708037223

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° AD.../2021

La direction de l'Administration locale de la wilaya de Djelfa annonce un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :
Classification des foyers à travers les communes de la wilaya de Djelfa par des kits solaires photovoltaïques 29 foyers répartis par 02 lots concrets

Numéro de lot	Commune	Zone	Nombre des foyers
01	Selma	Oum El Bouach	24
02	Selma	Oum El Bouach	05

Lot n° 01 est destiné aux entreprises de réalisation

Lot n° 02 destiné uniquement aux micro-entreprises

N.B. Dans le cas où les micro-entreprises participent au lot n° 01, elles sont exclues de lot n° 02

Le présent avis est destiné aux entreprises possédant :

- **Capacités professionnelles :**
Certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie 03 ou plus hautement principal ou secondaire (code d'activités), ou travail public principal ou secondaire (code éclairage public).
- **Capacités techniques :**
L'attestation de bonne exécution d'un projet (fourniture et pose) d'énergie renouvelable (en kits solaires photovoltaïques) ou en domaine d'électricité ou éclairage public délivrée par des maîtres d'ouvrages (publiques)
Cette attestation de bonne exécution aux opérations réalisées au cours des années 2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021 égale ou supérieure à 6.000.000 DA
- **Capacités financières :**
Un chiffre d'affaire durant l'ensemble en années (2017-2018-2019) de cumul : égale ou supérieur à 7.000.000.000 DA ou un chiffre d'affaire durant l'ensemble en années (2016-2019-2020) de cumul : égale ou supérieur à 7.000.000.000 DA (Justifié par les bilans des années demandées au C20).

LOT N° 02 RÉSERVÉ AUX MICRO-ENTREPRISES

Conformément à l'article 87 du décret présidentiel N° 11/247 du 10 Septembre 2018 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, 20% au plus des besoins peuvent être affectés aux micro-entreprises, et donc le lot n° 02 est réservé exclusivement aux entreprises exerçant sous forme de micro-entreprises.
Les micro-entreprises peuvent répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- Décisions d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières pour les entreprises exerçant sous forme de micro-entreprises dans le domaine d'énergie renouvelable (en kits solaires photovoltaïques) ou en domaine d'électricité ou éclairage public (DECISION D'EXPLOITATION)

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer gratuitement les cahiers des charges auprès de la direction de l'Administration locale - deuxième étage - Bureau des marchés et des programmes N° 242.

Les offres accompagnées obligatoirement des pièces et documents de soumission exigés par le règlementation en vigueur à savoir :

1^{er} enveloppe contiendra le dossier de candidature composé de :

1. Une déclaration de candidature selon le modèle joint au présent cahier des charges (dûment rempli, signé, cacheté et daté)
 2. Déclaration de probité selon le modèle joint au présent cahier des charges (dûment rempli, signé, cacheté et daté)
 3. Le statut de l'entreprise
 4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilités des personnes à engager l'entreprise
 5. Relevé d'identité bancaire (R.I.B)
 6. Certificat de qualification et de classification en cours de validité
 7. Les attestations de bonne exécution des années 2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021
 8. Un chiffre d'affaire des années (2017-2018-2019-2020) justifié par les bilans des années demandées au C20.
 9. Une nominative des intervenants justifiée par les diplômes et les attestations d'affiliation pour les cadres visés par la CNS en cours de validité et ne dépasser pas trois mois le jour de l'ouverture des plis
 10. Moyens matériels du soumissionnaire à mettre à la disposition du projet justifiés par des copies des cartes grises, et des assurances en cours de validité le jour de l'ouverture des plis. En cas de location, le contrat de location doit être joint par un extrait et copies des cartes grises et des assurances
 11. Décisions d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières pour les entreprises exerçant sous forme de micro-entreprises dans le domaine d'énergie renouvelable (en kits solaires photovoltaïques) ou en domaine d'électricité ou éclairage public (DECISION D'EXPLOITATION)
- N.B :** En application des articles 67,68 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2013 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'entreprise du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa signature, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché et d'est comme suit :
- Couper judiciaire devant de moins de trois (3) mois porter la mention « révoqué ». Dans le cas contraire, il doit justifier le jugement et le casier judiciaire
 - Un extrait de rôle (apparié ou avec échéances) en cours de validité
 - Les attestations de rétro à jour vis à vis des organismes de sécurité sociale (CNAS-COONOS-CACORAT) en cours de validité
 - Le dépôt légal des comptes annuels, pour les sociétés de droit algérien de l'année dernière
 - Une copie de la carte d'immatriculation fiscale
 - Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique de même nature que l'objet du cahier des charges (justifié par le code dans le registre du commerce)
- Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'agit après leur remise ou si le contenu des informations ne correspond pas à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre sera écartée et le service contractant reprend le processus d'attribution du marché. Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire du marché.

2^{ème} enveloppe contiendra l'offre technique composée de :

1. La déclaration de soumission selon le modèle joint au présent cahier des charges (dûment rempli, signé, cacheté et daté)
2. L'offre technique justificatif dûment rempli, signé, cacheté et daté (placé en double au cahier des charges)
3. Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page la signature et la mention manuscrite « lu et accepté ».
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants
5. Planning des travaux + certificat de garantie triennale après ventes (sur années 03 et 04)
6. Les fiches techniques des équipements et les à visées 01 et 02 doivent être insérées (ne portant aucun signe de nature à identifier le soumissionnaire)

3^{ème} enveloppe contiendra l'offre financière composée :

1. La lettre de soumission selon le modèle joint au présent cahier des charges (dûment rempli, signé, cacheté et daté)
2. Le détail des prix unitaires selon le modèle joint au présent cahier des charges (dûment rempli, signé, cacheté et daté).
3. Le devis quantitatif et estimatif selon le modèle joint au présent cahier des charges (dûment rempli, signé, cacheté et daté)

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ».

Ces enveloppes sont liées dans une seule enveloppe cachetée et scellée, comportant la mention :

A Monsieur le Directeur de l'Administration Locale de la Wilaya de Djelfa

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°/2021

Pour Classification des foyers à travers les communes de la wilaya de Djelfa par des kits solaires photovoltaïques 29 foyers

« A ne pas ouvrir sauf que par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Wilaya de Djelfa - Direction de l'Administration Locale - deuxième étage - Bureau des marchés et des programmes N° 242

La date de dépôt des offres est fixée au dixième (10) jours de la première parution de cet avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP de 09H00 à 12H00.

La date d'ouverture des plis techniques et financiers s'effectuera en une seule séance, le jour même de la date limite de dépôt des offres à 14H30 au siège de la Direction de l'Administration Locale en présence des soumissionnaires.

Si un jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période égale à quarante-cinq (45) jours, à compter de la date de la dernière date limite de dépôt des offres.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
COMMUNE DE LARBAÂ
N° d'identification fiscale: 096200219174122

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° AD.../2021

Le président de l'Assemblée populaire Commune de LARBAÂ lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation de l'opération suivante :

REALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A HAOUCHI SAINT JANT

Les conditions d'éligibilité :
- Qualification professionnelle en domaine Hydraulique (activité principale Hydraulique) catégorie IV et plus.
- Réalisation au moins de trois (03) projets au domaine d'aménagement dans les réseaux (aménagement dans les plaines à faible pente de terrain naturel), d'un montant de 5.000.000,00 D.A. et plus pour chaque projet.
Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés publics de l'APC de LARBAÂ contre le paiement de la somme de 600,00 DA pour chaque cahier des charges non remboursable.

Les offres seront déposées au niveau du bureau des marchés publics de la commune de LARBAÂ à l'adresse : **place des martyrs LARBAÂ-WILJIDA** dans une enveloppe cachetée portant l'adresse de l'opération, la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » et les références de l'avis d'appel d'offres.

Le pli contiendra Trois (03) enveloppes distinctes séparées, 1^{er} enveloppe portant la mention « dossier de candidature », 2^{ème} enveloppe portant la mention « offre technique » et 3^{ème} enveloppe portant la mention « offre financière » accompagnées des pièces suivantes :

1 - Le dossier de candidature	2 - L'offre technique :
1- La déclaration de candidature	1- La déclaration de soumission.
2- La déclaration de probité	2- Un mémoire technique justificatif.
3- Copie du statut légal	3- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4 - Les documents relatifs aux pouvoirs habilités des personnes à engager l'entreprise.	4- Le planning d'exécution.
5 - Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.	
*Capacités Professionnelles : Certificat de qualification et de classification dans le domaine Hydraulique (activité principale Hydraulique) catégorie IV et plus.	
*Capacités Financières : Moyens financiers des trois dernières années - références bancaires	
*Capacités techniques : - Moyens matériels - Moyens humains - Références professionnelles (attestations de bonne exécution)	
3- L'offre financière :	
1- La lettre de soumission	
2- Le détail des prix unitaires	
3- Le devis quantitatif et estimatif.	

N.B : Pour la liste de taille voir le cahier des charges

La date limite de dépôt des offres est fixée à **vingt et un (21) jours** de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre sur les quotidiens nationaux ou sur le BOMOP avant **12 h 45 min**.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **Trois (03) mois** à compter de la date limite de dépôt des offres plus la durée de préparation des offres.

L'ouverture des plis des offres sera à **14.00 heures** du dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres au niveau du siège de l'APC de LARBAÂ en séance publique, (en cas où ce jour coïncide avec un jour férié, l'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable qui suit ce jour férié) - (les soumissionnaires sont invités à assister la séance).

L'PRESIDENT DE L'APC



Votre quotidien chaque jour chez votre ruraliste

DANS UN CONTEXTE SÉCURITAIRE COMPLIQUÉ

Assimi Goïta prend les commandes du Mali

Le colonel malien Assimi Goïta a prêté serment hier comme président de la période de transition politique, censée ramener les civils au pouvoir, rapportent des médias.

«**J**e jure devant Dieu et le peuple malien de préserver en toute fidélité le régime républicain (...) de préserver les acquis démocratiques, de garantir l'unité nationale, l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national», a déclaré le colonel Goïta lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Centre international de conférence de Bamako (CICB). Lors de son discours d'investiture, il a assuré, entre autres, que le Mali allait «honorer l'ensemble de ses engagements», envers la communauté internationale, au moment où plusieurs partenaires étrangers exigent des militaires de rendre le pouvoir à des civils élus début 2022. Le colonel Goïta a dit sa volonté d'organiser «des élections crédibles, justes, transparentes aux échéances prévues», c'est-à-dire février 2022. «Je voudrais rassurer les organisations sous-régionales, régionales et la communauté internationale en général que le Mali va honorer l'ensemble de ses engagements pour et dans l'intérêt supérieur de la nation», a-t-il dit après son investiture comme président de transition. Le Mali, en guerre contre des groupes terroristes sévissant sur l'ensemble de la région du Sahel, a été, le théâtre de deux coups de force en neuf mois de la part d'Assimi Goïta et de son groupe de colonels. Lors du premier, les officiers ont renversé le 18 août 2020 le président Ibrahim Boubacar Keïta, affaibli par la contestation menée depuis des mois par le Mouvement du 5juin/Rassemblement des forces patriotiques (M5/RFP), un collectif d'opposants, de religieux de membres de la société civile. Les militaires au pouvoir depuis août dernier



s'étaient engagés à observer une période de transition limitée à 18 mois et conduite par des civils. Par ailleurs, Celui qui tient la corde pour accéder au poste de Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, un vétéran de la politique issu des rangs du M5, a tenté de rassurer dès vendredi en promettant que son pays tiendrait ses engagements internationaux. Mais l'ancien ministre de 63 ans a aussi averti que «les investives, les sanctions, les menaces ne feront que compliquer la situation». Le Mali, pays membre du G5 Sahel (à côté de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad) et partenaire de la France dans le cadre de l'opération de lutte contre les groupes terroristes au Sahel, Barkhane, est

aussi le foyer centrale de ces groupes dans la région. Suite au coup de force mené par Assimi Goïta, la France a annoncé la suspension de ses opérations communes avec l'armée malienne, après huit ans de coopération étroite. Paris a également informé que, jusqu'à nouvel ordre, sa force Barkhane ne sortira plus de ses bases pour des opérations sur le terrain au Mali, même si elle continuera à frapper, si l'occasion s'en présente, les chefs terroristes. La situation dans la zone d'action de Barkhane reste pourtant préoccupante. Au Mali, au moins 11 personnes ont été tuées jeudi par des inconnus près de Ménaka (Nord-Est). Le Burkina Faso voisin a pour sa part subi dans la nuit de vendredi à samedi l'attaque

la plus meurtrière menée par des groupes armés depuis 2015. Le bilan s'établit à au moins 160 morts, selon des sources locales.

CHOGUEL MAÏGA, NOMMÉ PREMIER MINISTRE

Le colonel Assimi Goïta, tout juste investi président pour la période de transition censée ramener les civils au pouvoir au Mali, a nommé lundi Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, un vétéran de la politique nationale, selon un décret lu à la télévision publique. En la personne de M. Maïga, ministre à plusieurs reprises et trois fois candidat à la présidentielle (2002, 2013 et 2018), le colonel Goïta a choisi l'un des chefs de file du collectif qui a mené en 2020 la contestation contre le président Ibrahim Boubacar Keïta, avant d'être marginalisé par les colonels au pouvoir. Le colonel Goïta satisfait à une exigence des partenaires du Mali qui réclamaient que le poste soit confié à un civil. «Le président de la transition, chef de l'Etat (...) décrète: M. Choguel Kokalla Maïga est nommé Premier ministre», selon le décret. M. Maïga, dont le parcours a épousé les soubresauts de la politique nationale depuis plus de 30 ans, devra former une équipe qui gouvernera pendant la période de transition ouverte après le coup d'Etat d'août 2020 et jusqu'à des élections présidentielle et législatives prévues le 27 février 2022. Il succède à Moctar Ouane, premier chef de gouvernement de transition après le putsch de 2020, que le colonel Goïta a fait arrêter le 24 mai en même temps que le président de transition, Bah Ndaw, au cours d'un deuxième coup de force en neuf mois.

R. I./Agences

EXPLOSION À LA VOITURE PIÉGÉE EN LIBYE

Daech revendique

Le groupe Etat islamique (EI, Daech)) a revendiqué hier l'explosion à la voiture piégée survenue la veille dans la ville libyenne de Sebha (sud) et ayant entraîné la mort de deux agents des forces de l'ordre. Deux agents de sécurité ont été tués et cinq autres blessés dimanche dans cet attentat visant un checkpoint à Sebha, ville désertique située à 750 km au sud de la capitale Tripoli, selon des sources sécuritaires contactées par l'AFP. Dans un communiqué diffusé par son agence de propagande Amaq, l'EI a revendiqué cette attaque menée par un de ses «chevaliers» contre un «poste de contrôle de la milice» du maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'Est libyen et chef de l'autoproclamée Armée nationale libyenne (ANL), avançant un bilan de quatre morts. Le chef du gouvernement libyen de transition, Abdelhamid Dbeibah, a condamné dimanche un «acte terroriste lâche» et présenté ses condoléances aux familles des deux «martyrs». Il s'agit de la première attaque terroriste menée par Daech dans le pays depuis plus d'un an, rappelle le SITE Intelligence Group, organisme spécialisé dans la surveillance des sites internet islamistes. Chef-lieu du Fezzan, la province sud de la Libye, la ville de Sebha a été le théâtre de plusieurs attaques terroristes ces dernières années. La Libye a plongé dans le chaos avec la chute en 2011 du régime de Mouammar Kadhafi, un chaos marqué par l'existence de pouvoirs rivaux, par des violences sanglantes et par la présence de milices, de combattants étrangers et de groupes terro-

ristes. L'interminable transition politique libyenne s'est accompagnée d'une désintégration de l'appareil sécuritaire, favorisant l'arrivée dans le pays d'Afrique du Nord de groupes terroristes, au premier rang desquels figure l'EI dès 2014. Le groupe avait alors multiplié les attaques meurtrières, avant de perdre peu à peu de son influence avec la perte de ses fiefs autour des villes de Syrte (nord-centre) fin 2016 et de Derna (est) en 2018. Mais même affaiblis, les groupes terroristes constituent toujours une menace persistante pour le pays, après leur repli dans le désert ou parmi la population sur la côte méditerranéenne. Cet attentat intervient alors que la Libye est engagée dans un processus politique parrainé par l'ONU ayant permis l'installation, en mars, d'un gouvernement de transition dirigé par M. Dbeibah chargé de réunifier le pays et de préparer un double scrutin législatif et présidentiel crucial prévu en décembre.

CRÉATION D'UN COMITÉ EN SOUTIEN AUX SERVICES DE SÉCURITÉ DANS LE SUD

Un Comité dirigé par le ministre de l'Intérieur a été formé en Libye dans le but de fournir le soutien nécessaire et les besoins urgents aux services de sécurité dans le Sud, et mettre en place des mécanismes et des plans pour lutter contre le terrorisme dans toutes les régions de la Libye, ont indiqué hier des sources du Conseil présidentiel. Le Conseil présidentiel a tenu une réunion d'urgence lundi, en présence du



chef du service général des renseignements, suite à l'attentat de Sebha, selon la page Facebook du bureau de l'information du président du Conseil présidentiel. «Après la réunion, le conseil a décidé de former un comité dirigé par le ministre de l'Intérieur, composé du chef du service général des renseignements et du coordinateur du Bureau de lutte contre le terrorisme, dans le but de collecter des informations, de détecter les personnes impliquées, les poursuivre et les traduire en justice»,

d'après la source. Il s'agira aussi pour ce comité, précise la source, «de fournir le soutien nécessaire et les besoins urgents aux services de sécurité dans le sud, et mettre en place des mécanismes et des plans pour lutter contre le terrorisme dans toutes les régions de la Libye». A cette occasion, le Conseil présidentiel réitère sa condamnation de l'attentat terroriste, soulignant que de tels crimes «n'échapperont pas à la justice».

R. I.

NUTRITION

Les bienfaits des aliments et des boissons diurétiques

Le printemps et l'été sont les bonnes saisons pour 'faire le ménage' dans notre organisme et le nettoyer des toxines accumulées. Et pour cela, pas besoin de médicaments ! Certains aliments et boissons favorisent la diurèse au naturel.

Les fruits et légumes diurétiques ont plusieurs particularités. Ils sont riches en eau, plus de 90 %, diététicienne-nutritionniste, mais pas seulement ! Ils ont également une teneur plus élevée en potassium qu'en sodium. Effectivement, ce dernier est un rétenteur d'eau et c'est justement pour cette raison qu'il a tendance, consommé en excès, à augmenter le volume sanguin, ce qui a pour conséquence une augmentation du débit sanguin cardiaque avec, à la clé, des risques d'hypertension, et d'insuffisance cardiaque à terme.

QUELS SONT LES MEILLEURS LÉGUMES DIURÉTIQUES ?

1 - L'artichaut : il apporte 85 % d'eau, 427 mg de potassium aux 100 g pour seulement 33 calories.

2 - L'asperge : elle renferme 93 % d'eau et 202 mg de potassium aux 100 g. Elle apporte aussi de l'asparagine, une molécule qui stimule le bon fonctionnement des reins. Le tout pour seulement un peu plus de 23 calories aux 100 g.

3 - L'aubergine : elle apporte près de 93 % d'eau et 235 mg de potassium aux 100 g, et seulement 21 calories.

4 - Le concombre : ce n'est pratiquement que de l'eau puisqu'il en renferme 96 % ! Il apporte aussi 157 mg de potassium aux 100 g, ainsi que du silicium et du soufre deux substances qui stimulent les reins. Autre atout : il est très peu calorique : seulement 13 aux 100 g.

5 - La courgette : elle renferme près de 95 % d'eau, 262 mg de potassium aux 100 g et 16 calories.



6 - L'épinard : avec près de 92 % d'eau, 504 mg de potassium et 52 mg de magnésium aux 100 g pour 28 calories, l'épinard est un bon aliment diurétique.

7 - Le haricot vert : il renferme un peu plus de 90 % d'eau et 224 mg de potassium et pratiquement pas de sodium (3, 8 mg).

8 - La salade verte : comme le concombre, c'est un légume qui ne contient pratiquement que de l'eau : 96 %, et 260 mg de potassium aux 100 g pour 13 calories. En plus, elle est rassasiante !

9 - La tomate : elle contient 94 % d'eau, 256 mg de potassium aux 100 g et 18 calories.

QUELS FRUITS DIURÉTIQUES DÉGUSTER ?

Il n'y a pas que les légumes qui sont diurétiques, les fruits aussi ! Et notamment ceux d'été, mais ils sont toujours un peu plus caloriques que les légumes.

1 - Les agrumes : citron, orange, pamplemousse apportent entre 87 et 90 % d'eau, entre 141 et 157 mg de potassium et moins de 2 mg de sodium, tout en restant raisonnable sur le plan calorique avec entre 36 et 47 calories aux 100 g.

2 - L'ananas : il contient 86 % d'eau, 142 mg de potassium aux 100 g, seulement des traces de sodium et 53 calories. Mais il renferme aussi de la broméline, une enzyme aux vertus diurétiques.

3 - La fraise : délicieux fruits d'été, elle apporte 90 % d'eau, 171 mg de potassium aux 100 g et moins de 2 g de sodium pour 34 calories.

4 - Le melon : il apporte autant d'eau que la pastèque : 91 % d'eau, un peu moins de calories aux 100 g : 33, mais plus de potassium : 335 mg.

5 - La pastèque : elle apporte 91 % d'eau, 129 mg de potassium pour 100 g et 35 calories. Elle n'a que des traces de sodium.

FRUITS ET LÉGUMES DIURÉTIQUES : QUELS BIENFAITS ?

Les fruits et légumes diurétiques ont de nombreux atouts pour la santé.

On constate que les fruits et légumes diurétiques sont principalement des aliments printaniers et estivaux. Il n'y a pas la pomme, la banane, le potiron... Cela s'explique par le fait que c'est à la sortie de l'hi-

Les contre-indications à une cure de jus frais

La cure détox est à déconseiller aux diabétiques, aux immunodéprimés, aux cardiaques, aux personnes ayant un IMC faible, mais aussi à tous ceux en mauvais état de santé générale. Les personnes qui prennent une médication doivent demander conseil à leur praticien avant d'entreprendre ce type de cures. Certains aliments, dont le pamplemousse même consommé en jus, perturbent l'absorption de certains médicaments.

Le grand succès de ce type de cures entraîne des dérives et peut mener à des comportements dangereux, comme le fait de suivre pendant plusieurs semaines consécutives une cure de jus détox.

Enfin, si la prise de poids peut être rapide, il y a aussi de fortes chances de qu'elle ne se maintienne pas sur le long terme.

Rappelons qu'aucune expertise scientifique n'a démontré les bénéfices des cures détox à base de jus de fruits et de légumes frais. Se faire du bien en consommant des produits sains, tout en gardant un sens critique, est peut-être une des clés pour accéder à une certaine forme de bien-être.

ver que l'on a besoin de drainer, de purifier son organisme après avoir mangé des aliments plus riches pendant les mois froids.

Comme le renouvellement de la nature aux beaux jours, l'organisme a lui aussi besoin de renouveau pour que ses organes émonctoires fonctionnent de manière optimale.

Bien qu'il s'agisse de fruits et légumes et donc d'aliments du quotidien, « les aliments diurétiques doivent être consommés en quantité restreinte, pas plus de 100 à 150 g par jour chez certaines personnes », alerte la diététicienne.

QUELLES SONT LES PERSONNES À RISQUE ?

Il s'agit de celles qui souffrent d'insuffisance rénale, de lithiase urique car certains aliments diurétiques comme l'asperge ou l'épinard sont riches en purines, et des personnes suivant un traitement médicamenteux à base de diurétiques pour traiter une hypertension ou un autre problème cardiaque.

ALIMENTS DIURÉTIQUES : COMBIEN EN CONSOMMER ?

Les aliments diurétiques étant saisonniers, ils sont à consommer quotidiennement au printemps et en été.

Et pour que ces aliments gardent leur qualité diurétique, on évite, bien sûr, de trop les saler, sinon on aura l'effet inverse, et on limite les cuissons qui leur font perdre leur eau.

QUELLES SONT LES BOISSONS DIURÉTIQUES ?

Tout liquide favorise la diurèse de l'organisme, mais certains sont plus efficaces que d'autres !

Mais ce ne sont pas les seules boissons à favoriser la diurèse. Il y a, bien sûr, l'eau. Pour maximiser l'action diurétique, il faut choisir des eaux minérales riches en magnésium et en potassium.

Certaines tisanes à base de plantes ont également une bonne action diurétique. Il faut choisir les tisanes à base de reine des prés, de pissenlits, de queue de cerises ou d'hibiscus. Mais, attention, il ne faut pas en boire plus de 2 à 3 tasses par jour en cure d'un mois maximum.

5 astuces pour faire manger des fruits aux enfants

La consommation régulière de fruits participe à l'équilibre alimentaire indispensable à une bonne santé d'un enfant. Voici quelques conseils pour l'encourager à profiter pleinement de toutes les variétés disponibles, et faire le plein de nutriments tout en se régalant. Lorsqu'il s'agit d'inciter les enfants à manger sainement, on pense souvent aux légumes. Et pourtant, les fruits aussi sont importants. Ils contiennent des fibres, des vitamines, des minéraux et des antioxydants. Grâce à leurs nutriments, les fruits limitent les risques de développer les maladies chroniques les plus courantes comme le diabète de type 2, certains types de cancer, et les maladies cardiaques. D'après une étude, les pommes restent le fruit préféré des enfants. Bonne nouvelles : elles sont remplies de vitamine C, de fibres, et d'antioxydants. Juste après se place la banane, une bonne source de potassium, de vitamine C et de vitamines B6. Attention toutefois à ne pas tomber dans le piège des jus : les tout petits en sont très gourmands, mais ces boissons contiennent moins de fibres, plus de calories et plus de sucre que le fruit.

Voici donc quelques idées pour encourager votre enfant à profiter de chaque variété de fruits. Bananes, fraises, pêches, papayes, clémentines, melon, myrtilles...il y en a pour tous les goûts.

FAITES PARTICIPER

Au magasin, laissez votre enfant choisir et prendre ses fruits préférés, ou des nouveaux à essayer. Allez ensemble au marché, ou directement chez le producteur. Si vous faites de la cueillette de fruits un événement, les enfants y verront peut-être un aliment spécial.

VIEUX ET NOUVEAUX

Servez de nouveaux fruits avec ses fruits préférés. Les enfants sont plus susceptibles d'essayer un nouvel aliment lorsqu'il est accompagné d'un aliment qui leur est familier. Une macédoine est parfaite pour lui faire découvrir de nouvelles saveurs.

RENDRE LES FRUITS ATTRAYANTS

Placez les fruits dans de jolis bols ou dans de jolies assiettes. Présentez-les sous forme

de brochettes. Faites cuire les pommes, les poires et les pêches au four, c'est délicieux. Ou alors, coupez simplement les fruits en morceaux plutôt que de les servir entiers. Chaque technique qui permet de rendre les fruits plus appétissants et attrayants aux yeux des enfants vaut la peine d'être tentée.

FAIRE DES MÉLANGES

Mélangez les fruits avec du lait écrémé, ou du yogourt nature. Si votre enfant préfère boire les fruits au lieu de les croquer, préparez-lui un smoothie.

Contrairement aux smoothies industriels à base de jus, vous pouvez préserver les fibres lorsque vous mélangez des fruits entiers.

GARNIR LES CÉRÉALES OU LE YAOURT

Au lieu d'ajouter une cuillerée de sucre à un yaourt, mélangez des morceaux de bananes, de pêches, de fraises ou des fruits rouges. Même constat pour les céréales, les pancakes et les crêpes : pensez aux fruits au lieu du chocolat ou du sucre.

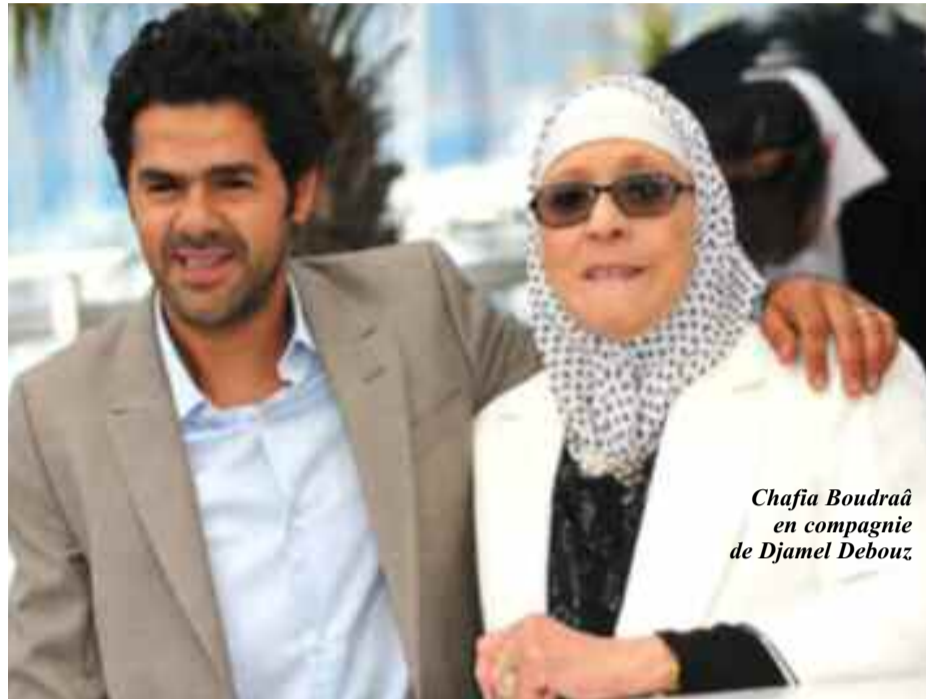
«RIHETLEBLAD»

Chafia Boudraâ : la femme multiple

**Quel talent ! Quelle grande actrice ! Quelle immense comédienne ! Quelle incommensurable artiste !
Aucun chichi ! Aucun artifice ! Que du naturel ! Oui cette Chafia Boudraa femme multiple et attachante,
gorgée d'affection qui dégouline autant de son port que de sa voix, est unique en son genre.**

Archétype de la maman qu'elle a su si bien incarner aussi bien en grandeur nature qu'en virtuel, symbole même de l'instinct maternel si singulier dans sa densité elle aurait pu être autant votre mère que la mienne. D'autant plus que son aîné de fils aujourd'hui n'affiche pas moins de soixante dix berges. Toujours racée, raffinée et élégante, le verbe mesuré maternalisme atavique tout dans ses moindres stigmates respire la douceur que ne saurait occulter cette autorité dont elle fait montre rien que pour respecter son personnage.

Un justaucorps au vrai qu'elle a su et pu symboliser dans toute l'étendue de sa complexité et son inondable profondeur. Je n'oublierai jamais ces fameux cent mères historiques que je piquais pour ne pas rater une miette de « elhariq » de feu Mustapha Badie si je ne m'abuse qui a eu vraiment la main heureuse autant en adaptant Dib au petit écran qu'en jetant son dévolu sur cette interprète faite



Chafia Boudraâ
en compagnie
de Djamel Debouz

pour. Quel régal quel grand moment de télévision que d'admirer Chafia dans ses œuvres et dont j'avoue fièrement aujourd'hui que j'en étais un fan inconditionnel. Je la considère d'ailleurs persuadé qui plu est de ne pas être loin de la vérité comme une star de dimension universelle. J'étais ému aux larmes en la revoyant fi «rihetleblad» même si l'animateur n'était pas à la hauteur de cette femme si charismatique qu'elle n'a même pas besoin de parler pour exister. Tant elle n'est que relief aussi bien dans son verbe que dans son silence. C'est peut-être cela le génie. Oui madame grand respect pour l'ensemble de votre parcours et merci grand merci de nous avoir fait redécouvrir toute cette phase euphorique dans laquelle on baignait comme dans le liquide amniotique. Oui mille merci d'avoir existé pour nous et pour tous ces millions d'Algériens et d'Algériennes qui vous vénèrent encore et sans doute pour la postérité.

A. Zentar

RELIEF -- LOUNIS AIT MENGUELLET

Le terroir dans les tripes...

Comment donc se hasarder à croquer le portrait de cet immense artiste sans prendre le risque de l'écorcher ? Pari certes ardu mais qui ne tente rien,, n'a rien non plus.. Et comme on ne saurait résister à pareille sublime tentation, assumons donc ce même risque... Mais sans prétention aucune que celle de l'avoir pris...

Il est toujours là ce chantre transgénérationnel. Toujours égal à lui-même. Fidèle et loyal. Même après plus d'un demi-siècle de présence au corps. Bon sa trajectoire initiale du moins sur le contenu ne présentait pas forcément quelque relief à même d'en faire un chanteur entièrement à part. Sans doute parce que la concurrence était féroce dans la gestation et l'ébullition de la chanson Kabyle. Ni le fond musical de l'artiste marqué par une certaine monotonie (on avait l'impression qu'il interprétait toujours la même rengaine) de mon point de vue en tout cas le calibre de son chant ne possédait pas encore cette densité et cette épaisseur spécifiques aux grands. Mais des maîtres comme Medjahed Hamid, feu ChrifKhedam et Kamal Hamzadi se chargeront chacun avec son potentiel cognitif indéniabable de booster sa carrière, lui impulser ce nécessaire élan plus en adéquation avec sa stature et son souffle. Dès lors il sortira de la chansonnette "atej-raillili" "nardjalakhvarim" pour s'engager résolument sur un autre registre plus compatible autant avec ses octaves que la thématique tutoyée. Et le succès ne tarde pas à se dessiner dans un environnement concurrentiel qui plus est. Il s'imposera lentement mais sûrement parce que doué, d'une insondable profondeur et très à l'écoute de la respiration de son peuple. Il ne sera plus ce chanteur du microcosme, gagnant en maturité et élargissant partant son audience quasiment à toutes générations confondues. En sus il capte au mieux les moindres bruissements du terroir et ce liquide amniotique dans lequel il a toujours baigné malgré tous les aller et retour entre ici et ailleurs. Mon ami Tahar Djaout lui avait alors consacré un bel article sur les colonnes du quotidien "Elmoudjahid" en 76 si je ne m'abuse en le qualifiant déjà de



"jeune maître de 26 ans", au port aussi sobre que cette voix juste qui lui collait jusqu'au substrat tout en lui conférant cette aura jamais démentie depuis malgré tous les malgré notamment ces fameuses étiquettes qu'on distribuait généreusement à tous les porteurs de vrai et d'authenticité. Attentif au moindre bruissement de son époque il excellait dans l'art de condenser le questionnement et l'envelopper de cette touche de poésie qui en soulignait davantage la saveur. "ayavridhtsounmedden", "ketchinirohnekad-heqima", "Amjahed", ou plus récemment encore "isefra", "tametutt", "rohzaman" pour ne citer que celles qui me viennent d'instinct à l'esprit, témoignent on ne peut mieux de cette primauté de l'essentiel sur le futile. Dont il aura fait une philosophie de vie qui font de ce génie un artiste pluriel et unique à la fois.

A. Z.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARTISTE (8 JUIN)

Les premières cartes numériques distribuées aujourd'hui

Voilà une excellente nouvelle qui ne manquera pas de mettre du baume au cœur des artistes. En attendant une prochaine phase encore plus décisive d'adoption d'un véritable statut de l'artiste. Les premières cartes numériques d'artistes "seront distribuées le 8 juin", lors des célébrations de la Journée nationale de l'artiste, a indiqué le président du Conseil national des Arts et des Lettres (Cnal), instance consultative qui a pour mission principale l'attribution de la carte professionnelle aux artistes. Mohamed Sari a précisé, dans un entretien accordé à l'APS, que "les préparatifs techniques étaient au point" et que les "premiers spécimens" de cette nouvelle carte allaient être distribués le 8 juin prochain, à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste. Inscrites dans l'élan de "numérisation du secteur de la culture", récemment entrepris par le ministère de la Culture et des Arts, ces nouvelles cartes, explique le président du Cnal, contiennent, au-delà des renseignements sur l'état civil, "toutes les informations qui concernent la carrière de l'artiste". Dans un autre volet qui concerne la gestion de la carrière des artistes, le premier responsable du Conseil, a rappelé qu'un "travail sur un avant-projet sur la loi de l'artiste est actuellement en cours" en vue d'être présenté au gouvernement, une fois soumis à l'appréciation des artistes. Rappelant les étapes qui précèdent l'aboutissement d'un projet de loi, Mohamed Sari a précisé qu'il y a eu une première ébauche que la commission du Cnal a débattue pour en sortir avec une deuxième soumise, elle, à l'appréciation des artistes, avant de la soumettre à la tutelle pour approbation par le gouvernement et, enfin, son adoption par les parlementaires. Néanmoins, explique M. Sari, cet avant-projet connaît un "léger ralentissement", en raison de la crise sanitaire que traverse le monde. Le premier responsable du conseil a ensuite précisé que le décret exécutif portant sur l'autre volet du statut de l'artiste, qui traite du contrat et des relations de travail en milieu

artistique, ++"vient d'être publié dans le dernier Journal officiel". Rappelant les modalités d'acquisition de la carte d'artiste définies dans le Journal officiel, paru le 12 octobre dernier, M. Sari a conclu en abordant la problématique de la place à donner aux techniciens et aux administrateurs artistiques, précisant que "tous les métiers inhérents à la création artistique, les techniciens et les administrateurs notamment, sont en cours de discussion pour être intégrés dans le statut de l'artiste". Ce texte prend en charge les préoccupations des artistes et comédiens en matière de relations de travail, en leur assurant une protection équitable à travers notamment l'obligation de soumettre toute relation de travail à la conclusion préalable de contrats de travail écrits à durée indéterminée ou à durée déterminée. Selon les termes de ce texte réglementaire, l'artiste aura, également, le droit à une carte professionnelle, le libre exercice du travail artistique, le droit à une rémunération équitable et le droit à un contrat d'assurance complémentaire couvrant les risques exceptionnels. Par ailleurs, cette++ loi++ définit les catégories d'artistes, en faisant une distinction entre les artistes permanents, intermittents et occasionnels. Créé en 2011 par décret exécutif, le Cnal est placé sous tutelle du ministère de la Culture et des Arts. Il est composé de treize membres dont des personnalités du monde des arts et des lettres. De 2015 à 2019, un total de 10690 cartes professionnelles, a été distribué aux artistes, selon un bilan établi en juin 2019 par le Cnal qui avait également élargi, la même année, la nomenclature des métiers, incluant entre autre, les lecteurs sonores, les tatoueurs et les scénographes numériques. Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil partage ses points de vue, recommandations et suggestions afin de définir les éléments de la politique de développement des arts et participe, ainsi, à la protection et à la promotion des droits des artistes.

APS

26^e MATCH SANS DÉFAITE POUR L'EN

Le grand hommage de Mahrez à Belmadi

C'est un parcours presque sans faute pour Belmadi, le messie et le grand artisan de la résurrection des Fennecs.

La sélection algérienne a concédé une seule défaite sous la conduite de Djamel Belmadi. C'était au Bénin (1-0), le 16 octobre 2018, dans les éliminatoires de la CAN 2019, remportée avec brio par les Verts en terre égyptienne. C'est un parcours presque sans faute pour Belmadi, le messie et le grand artisan de la résurrection des Fennecs qui viennent d'aligner un 26^e match sans défaite, égalant ainsi le record africain d'invincibilité que détiennent les Eléphants de la Côte d'Ivoire. Le capitaine Riyad Mahrez a rendu un grand hommage à Belmadi, après la laborieuse victoire de l'EN devant les Aigles du Mali. "Djamel a changé beaucoup de choses en sélection. Il a apporté de la régularité, de la constance, c'est le plus important. Djamel, c'est un grand coach pour nous, c'est sûr qu'il fait la différence. 26 matchs sans défaite, ce n'est pas une fin en soi, mais ce n'est pas facile à faire. Il y a beaucoup de travail derrière. Tout le



monde est concerné, tout le monde est à fond. On continue à travailler, on sait qu'on est capable d'allonger cette série, on va le faire tous ensemble", dira Mahrez en conférence de presse.

«LA TUNISIE, C'EST COMME L'ATLETICO MADRID !»

Les Verts auront une opportunité pour établir un nouveau record africain d'invincibilité, vendredi prochain à Tunis, à l'occa-

sion du très attendu derby maghrébin face aux Aigles de Carthage. Un adversaire difficile à manier, selon le capitaine des Verts. "Le match contre la Tunisie sera un match différent. C'est une équipe difficile à jouer. Peut-être une équipe un peu moins joueuse, mais on connaît la Tunisie. C'est comme l'Atletico Madrid, tu domines et à la fin tu te fais avoir", lance Mahrez qui sera très attendu à Tunis.

L. B.

LIGUE 1 (MISE À JOUR)

Le CRB et le MCA en appel

Le CR Belouizdad et le MC Alger effectueront ce mardi (17h) des déplacements périlleux, respectivement à Skikda et Médéa, avec l'objectif pressant de recoller au peloton de tête, à l'occasion de la mise à jour de la 21^e journée du championnat de Ligue 1 de football. Éliminés tous deux des quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique, par l'ES Tunis et le WA Casablanca, et aussi de la Coupe de la Ligue professionnelle, les deux clubs algérois vont concentrer tous leurs efforts sur leur dernier objectif encore possible, en l'occurrence le championnat national, avec l'espoir de prendre part à une nouvelle compétition continentale ou régionale la saison prochaine.

D'abord le CR Belouizdad, tenant du titre (5^e - 40 pts), qui compte également un autre match en retard devant la JS Kabylie, ira à Skikda pour y défier la JSMS (19^e - 17 pts), subitement réveillée lors de cette seconde partie de championnat et qui croit plus que jamais au maintien, du moment qu'il reste encore 42 points à engranger. Les Belouizdadis, qui restent sur une belle victoire devant l'OM (2-0) en championnat, n'ont plus droit à l'erreur s'ils veulent conserver leur titre. A Skikda, ils comptent énormément sur leur stratège et buteur Amir Sayoud, toujours aussi efficace dans les moments difficiles, pour décrocher trois nouveaux points.

Les Skikdis, remis en selle depuis l'arrivée de Chérif Hadjar à la barre technique, jouent eux pratiquement leur va-tout dans cette bataille de survie. Un échec mardi serait un coup fatal pour les "V-noirs" qui croient malgré tout à l'impossible exploit. L'autre match de mise à jour mettra aux prises l'Olympique Médéa (7^e - 36 pts) au MC Alger (9^e - 35 pts) dans une confrontation ouverte à tous les pronostics. D'un côté, l'OM, encore traumatisée par son élimination en Coupe de la Ligue devant l'USM Alger (1-0) et sa défaite en championnat face au CRB, tient à tout prix à refaire son retard et confirmer du coup son excellent parcours de la phase aller. Face au "Doyen", le coach de l'OM, Noureddine Marok, misera beaucoup sur la présence du duo Tayeb - Belkacemi pour galvaniser ses camarades afin de faire tomber leurs adversaires comme ils l'ont fait récemment en championnat devant l'USMA (1-0).

Pour le MCA, qui traverse une mauvaise période la saison de son centenaire, tous les voyants sont au rouge. Écarté avant terme de la Ligue des champions d'Afrique et de la Coupe de la Ligue, il ne reste plus que le championnat pour sauver une saison fort compromise. Distant de 15 points du leader sétifien, le coach Neghiz aura du mal à combler son retard, surtout avec la mise à l'écart du quatuor impliqué dans l'affaire de "la boîte de nuit d'Oran".

IL COMPTE QUITTER L'OL

Benlamri vers le Qatar

Le solide défenseur de l'EN, Djamel Benlamri, compte quitter l'Olympique Lyonnais où il manque de compétition. Benlamri dont le contrat avec l'OL va expirer en octobre prochain, a des offres du Qatar. "C'était un bon test pour nous et ça faisait longtemps qu'on n'a pas joué contre une équipe comme ça qui sait jouer au ballon, elle défend et attaque bien. Concernant mon avenir, j'ai reçu des contacts de clubs qataris, mais pour l'instant je suis concentré avec l'équipe nationale. A l'issue du stage, je serai fixé sur mon futur club", a déclaré Benlamri à la fin du match contre le Mali.

L. B.

EN A'

Bougherra dévoile sa liste

Le sélectionneur national des A', Madjid Bougherra, a convoqué 23 joueurs pour le premier stage de cette sélection qui aura lieu du 13 au 17 juin 2021 au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa. Ce stage sera ponctué par un match amical face au Burundi, le mercredi 16 juin (20h45) au nouveau stade Olympique d'Oran. Le driver des A' qui entament leur préparation en prévision de la Coupe Arabe des Nations de la FIFA (décembre 2021 au Qatar, a dispensé les joueurs de la JSK de ce premier stage. « Le sélectionneur national a décidé de laisser les joueurs de la JS Kabylie à la disposition de leur club en raison des engagements de ce dernier en Coupe de la Confédération de la CAF. La priorité étant donnée au représentant algérien dans cette épreuve continentale », a-t-on précisé sur le site officiel de la FAF.

L. B.



La liste des joueurs convoqués :

Gardiens de but : Moussaoui (CRB), Medjadel (OM)
 Défenseurs : Laouafi, Debbari (ESS), Mouali, Bougherra (PAC), Keddad (CRB), Hadded (MCA), Masmoudi (MCO), Belaïd (USMA)
 Milieux de terrain : Sayoud, Merazigue, Belkheir (CRB), Zorgane, Kadri (PAC), Kendouci (ESS), Benhamouda (USMA)
 Attaquants : Ghacha, Ammoura, Deghmoum (ESS), Messaoudi (JSS), Belloumi (MCO), Belkacemi (USMA)

COUPE DE LA LIGUE

Abid Charef et Ibrir arbitres des demi-finales

Les demi-finales de la Coupe de la Ligue NC Magra - USM Alger et JS Kabylie - WA Tlemcen seront officieusement respectivement par les arbitres Abid-Charef et Ibrir, a annoncé hier la Ligue de football professionnel (LFP). Au stade de Magra, Abid-Charef sera assisté de Boufelfel et Benmira, avec Messagier dans le rôle du quatrième arbitre, alors que dans l'autre demi-finale, entre les Canaris et les Zianides, Ibrir sera assisté de Kechida et Chellali, avec Bouchaker dans le rôle de quatrième arbitre. "Conformément à la décision gouvernementale concernant le protocole sanitaire du COVID-19, ces arbitres sont invités à se munir d'un test anti-covid, datant de moins 48 heures avant le jour du match" a tenu à rappeler la Commission fédérale d'arbitrage (CFA), relevant de la Fédération algérienne de football (FAF). Les Rouge et Noir iront défier le NCM chez-lui, ce mardi 8 juin courant, à partir de 16h00, alors que l'autre demi-finale, JSK - WAT, se déroulera le lendemain (9 juin), à partir de 17h30 au stade de Tizi-Ouzou. Le vainqueur de cette Coupe de la Ligue représentera l'Algérie à la prochaine édition de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

SANCTIONS LFP

Bouguèche (NCM) et Litim (MCO) suspendus

L'attaquant du NC Magra, Hadj Bouguèche, a écopé de trois matchs de suspension, dont un avec sursis, en plus d'une amende de 30.000 DA, "pour voie de fait sur un adversaire" lors des quarts de finale de la Coupe de la Ligue, remportés difficilement par son équipe (2-1) contre la JS Saoura. Initialement, l'attaquant du RC Kouba, de l'USM Blida et du MC Alger avait écopé d'un simple avertissement, mais des informations complémentaires, rajoutées plus tard au dossier, ont amené la Commission de discipline à reconsidérer son comportement comme voie de fait sur un adversaire, et a donc décidé de durcir un peu plus la sanction. L'entraîneur du NC Magra, Aziz Abbès, a écopé, lui, de deux matchs de suspension fermes, "pour mauvais comportement sur la main courante" lors de la 24^e journée de championnat, ayant vu son équipe s'incliner difficilement chez la JS Saoura (1-0). "Pendant sa suspension, l'entraîneur Aziz Abbès sera interdit aussi bien de terrain que de vestiaires". La Commission de discipline a prononcé plusieurs sanctions contre le NC Magra, pour diverses entorses aux règlements, à savoir : 200.000 DA d'amende pour non respect du protocole sanitaire, 50.000 DA pour mauvaise organisation, et enfin, 40.000 DA pour conduite incorrecte de l'équipe. Autre joueur à avoir été sanctionné ce dimanche, le gardien du MC Oran, Oussama Litim, qui avait écopé d'un carton rouge dans le derby contre le WA Tlemcen, "pour avoir annihilé une occasion de but" de manière illicite. Après étude du dossier, la Commission de discipline a décidé de lui infliger deux matchs de suspension fermes, lui dont l'équipe a été éliminée aux tirs au but face aux Zianides (4-1), après avoir été tenue en échec (0-0) pendant le temps réglementaire, puis les prolongations. D'autre part, le manager général de l'Entente Sportive de Sétif, Hicham Bouaoud a été suspendu de toute fonction ou activité liée au football pendant un an, dont six mois avec sursis, et ce, pour avoir fait des déclarations déplacées à travers les médias, a annoncé dimanche soir la Commission de discipline de la Ligue nationale de football. La sanction du dirigeant sétifien est "effective à compter du dimanche, 6 juin courant" et elle est assortie d'une amende de 200.000 DA pour son club.

AG ÉLECTIVE DU COA

Hammad favori

Le médaillé de bronze aux JO-2000 de Sydney veut achever le travail déjà engagé lors de son passage à la tête de l'instance olympique, lui qui a remplacé en septembre 2020 le démissionnaire Mustapha Berraf.

Le président sortant du Comité olympique et sportif algérien (COA), Abderrahmane Hammad et le patron de la Fédération algérienne de natation (FAN), Mohamed-Hakim Boughadou, seront face à face pour se disputer la présidence de l'instance olympique dont l'Assemblée générale électorale (AGE) est prévue ce mardi à Alger.

Plusieurs fois champion d'Afrique et médaillé de bronze aux JO-2000 de Sydney en saut en hauteur, Hammad (44 ans) a décidé de se porter candidat pour, dit-il, achever le travail déjà engagé lors de son passage à la tête de l'instance olympique, lui qui a remplacé en septembre 2020 le démissionnaire Mustapha Berraf. Il a exprimé sa détermination à travailler avec l'ensemble des partenaires du mouvement sportif national, tout en mettant l'accent sur le travail déjà entrepris en direction des athlètes qui s'apprêtent à participer aux Jeux olympiques de Tokyo. De son côté, Mohamed-Hakim Boughadou (41 ans) propose dans son programme électoral une "nouvelle vision", avec notamment une moralisation du sport olympique. Les grandes lignes de son programme s'articulent, entre autres, sur la réforme des statuts et de l'organisation du COA, la décentralisation de l'instance olympique par la création de trois Comités olympiques régionaux et le lancement d'un dialogue permanent avec les fédérations. L'heureux élu deviendra le 15e président du COA depuis sa création en 1963 avec à sa tête feu docteur Mohand Maouche (1963-1965). Une commission de candidatures composée du secrétaire général du COA, Rabah Bouarifi, et de cinq autres membres de l'assemblée générale non candidats aux prochaines élections, avait été élue lors de la précédente AG ordinaire. Elle comprend aussi Mabrouk Kerboua,



Mohamed Tahar Mesbahi, Mohamed Fellahi, Sakina Boutamine et Soumia Fergani. Cette commission sera aussi chargée de gérer l'opération de vote lors des travaux de l'AGE. Concernant le bureau exécutif du COA, 33 candidats ont déposé leurs dossiers pour y accéder : 21 pour 8 places destinées aux fédérations olympiques, 9 pour 4 places réservées aux fédérations non olympiques ainsi que 3 candidatures pour 2 places réservées à la gent féminine.

HAMMAD :

«Propulser le COA au-devant de la scène internationale»

Le président sortant du Comité olympique et sportif algérien (COA), Abderrahmane Hammad, candidat à la présidence pour le mandat 2021-2024, s'est engagé à propulser davantage l'instance olympique au-devant de la scène du mouvement sportif national et international. Hammad a présenté dans son programme une stratégie de développement "innovante", articulée autour de huit valeurs fondamentales de l'Olympisme que sont l'équité, l'innovation, le partage, la transparence, l'intégrité, le professionnalisme et la performance, la bonne gouvernance et la responsabilité. "Si je suis réélu, je serai le candidat de tous les acteurs du mouvement sportif algérien pour les quatre prochaines années. C'est une responsabilité très lourde à assumer mais en même temps un challenge très intéressant de pouvoir participer au développement du sport national. J'estime devoir passer à une nouvelle étape au vu de l'expérience que j'ai acquise depuis plus de huit ans au sein des instances sportives nationale et internationale", a déclaré Hammad à l'APS. Pour le médaillé de bronze au saut en hauteur des Jeux olympiques 2000 de Sydney, le développement du sport national passe par la promotion et le soutien du sport de haut niveau, en permettant aux athlètes d'accéder à des bourses de formation et aux ressources financières nécessaires pour participer à des compétitions internationales et faciliter la progression des athlètes féminines de haut niveau. "En collaboration avec les fédérations nationales, nous devons établir un fichier sur les élites nationales, soutenir les jeunes talents sportifs et organiser des activités spécifiques liées au développement du sport pour tous et encourager la lutte anti-dopage", a proposé Hammad. Au



plan des relations avec les instances internationales, le candidat à la présidence du COA a appelé à développer des rapports de coopération dans les domaines des activités olympiques et renforcer davantage les relations avec le Comité international olympique (CIO), l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) et les Fédérations internationales pour une meilleure prise en charge de l'élite nationale dans les volets de l'entraînement de haut niveau, de la médecine sportive et de la recherche. "Nous devons développer les échanges dans le domaine de la formation des cadres et consolider les relations de coopération au titre de la prise en charge des jeunes talents", a suggéré Hammad qui a mis en exergue la nécessité de mettre en œuvre les 21 pro-

grammes de la solidarité olympique en partenariat avec les fédérations sportives nationales. Il envisage également d'améliorer et de maintenir une structure de gestion efficace et transparente au sein du COA, élaborer un manuel de procédures administratives et comptables et moderniser le fonctionnement du COA en introduisant de nouveaux mécanismes de fonctionnement numérique. La formation occupe également une place prépondérante dans le programme du candidat au poste de président, en prônant une politique de formation au profit des cadres des fédérations dans les domaines du management et de la gestion des ressources humaines et financières, tout en encourageant la recherche scientifique dans les domaines de la méthodologie et technique de l'entraînement sportif.

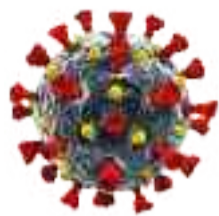
BOUGHADOU :

«Des assises nationales de l'Olympisme pour moderniser le COA»

La réorganisation et la modernisation du Comité olympique et sportif algérien (COA), à travers la programmation d'assises nationales de l'Olympisme, sont les principaux axes du programme de Mohamed-Hakim Boughadou, candidat à la présidence du COA, lors des élections prévues ce mardi à Alger. "Ce qui me tient à cœur, c'est de faire participer tous les acteurs de l'Assemblée générale du COA, pour bâtir une instance solide et apaiser les tensions entre les fédérations dans le but de retrouver de la sérénité et travailler dans un climat sain", a déclaré Boughadou à l'APS. "Notre programme s'articule autour de plusieurs axes, dont les principaux volets sont la réorganisation et la modernisation du COA, à travers la programmation d'assises nationales de l'Olympisme qui, dans un premier temps, serviront à dresser un bilan pour énumérer les problèmes, puis proposer des solutions qui contribueront au développement du sport au sein de notre société", a-t-il ajouté. Concernant la modernisation du COA, Boughadou a fait savoir que ce volet se concrétisera à travers "la mise à jour des statuts et règlements de l'instance au diapason du Comité international olympique (CIO) et en établissant un dialogue structuré et permanent avec les Fédérations". Réélu pour un deuxième mandat à la tête de la Fédération algérienne de natation, Boughadou a également indiqué que l'athlète est au centre de son programme et ce, en proposant d'accompagner les athlètes d'élite dans toutes les phases, y compris leur reconversion post-carrière. "Nous militons pour la création d'un fonds d'aide aux Fédérations et les accompagner dans leur stratégie de développement", a-t-il dit. La formation et le perfectionnement des compétences techniques nationales occupent également une part importante dans le programme de Boughadou, qui souhaite décentraliser la gouvernance du COA par la création de trois Comités olympiques régionaux. A l'international, il compte créer une commission de suivi pour favoriser l'intégration d'Algériens dans les instances internationales et le développement de la diplomatie sportive pour appuyer les Fédérations candidates à l'organisation d'événements sportifs internationaux. Mohamed-Hakim Boughadou, 41 ans, est un ancien nageur, cadre du mouvement sportif algérien. Il a été entraîneur dans différentes catégories au sein de l'USM Alger, avant d'occuper le poste de directeur technique sportif puis celui de président de la section natation au sein de ce même club. En 2017, il est élu pour son premier mandat à la tête de la Fédération algérienne, outre sa qualité d'ex-membre du bureau exécutif du COA. Diplômé universitaire en Commerce et gestion des affaires, Boughadou a intégré en décembre dernier le bureau exécutif de la Confédération africaine de natation, en qualité de représentant de la Zone 1, suite à sa nomination par le président de l'instance continentale, le Sud-Africain Sam Ramsamy.

La liste des présidents du Comité Olympique

Dr Mohand Maouche (1963-1965)
Hadj Omar Darmoun (1965-1968)
Mohamed Zerguini (1968-1983)
Abdenour Bekka (1983-1984)
Mohamed Salah Mentouri (1984-1988)
Si Mohamed Baghdadi (1988-1989)
Mohamed Salah Mentouri (1989-1993)
Sid-Ali Lebib (1993-1996)
Mustapha Berraf (1996-1998)
Mustapha Larfaoui (1998-2001)
Mustapha Berraf (2001-2009)
Rachid Hanifi (2009-2013)
Mustapha Berraf (2013-2020)
Abderrahmane Hammad (2020-2021)



PANDÉMIE DE COVID-19

325 nouveaux cas, 215 guérisons et 9 décès en 24h

AFFAIRE DU JEUNE PERCUTÉ PAR UN CHAUFFARD À AÏN NAÂDJA

Le suspect en détention provisoire

Le chauffard auteur de l'accident de circulation mortel ayant causé la mort d'un jeune à Aïn Naâdja a été mis en détention provisoire, a indiqué hier le procureur de la République, près le tribunal de Hussein Dey, Oussama Ben Azza, lors d'une conférence de presse animée au siège du tribunal. En relatant les faits, le procureur a tenu à préciser que cette conférence va permettre de mettre un terme à toutes les informations erronées sur cette affaire et rétablir la vérité. « Le vendredi du 4 juin 2021, vers 15h, un accident mortel est survenu au niveau de la voie express Sud, à côté de l'hôpital militaire de Aïn Naâdja. C'est ainsi qu'un chauffeur à bord d'un véhicule de type Kia Santeiro a heurté de plein fouet, un jeune, nommé Oussama Mourad Benani affairé à changer sa roue de secours, en le laissant pour mort, avant de prendre la fuite, abandonnant la victime gisant inanimée sur le sol». Avant de poursuivre : « Alertés, les services compétents de la Gendarmerie nationale se sont immédiatement rendus sur les lieux et procédé à l'arrestation du fuyard, au niveau de l'échangeur, sis à l'entrée de Gué



de Constantine». Le suspect est un jeune âgé de 23 ans, célibataire, commerçant de profession, sans mention particulière dans son casier judiciaire, selon la même source. Abondant dans le même sillage, le procureur a précisé que le suspect n'était sous l'effet d'aucune substance dangereuse, comme la drogue et l'alcool, après de mul-

tiples examens effectués à cet effet. Hier, il a été présenté devant la juridiction compétente en la matière et placé en détention provisoire, inculpé pour deux chefs d'accusation: délit de fuite et homicide involontaire a-t-on appris de même source. L'affaire est reportée au 14 juin.

Samia Acher

TUNISIE

Nabil Karoui observe un sit-in dans le bureau du juge d'instruction

Le président du parti politique «Qalb Tounès» (Au cœur de la Tunisie), Nabil Karoui, a décidé, hier, d'observer un sit-in dans le bureau du juge d'instruction près le pôle judiciaire économique et financier pour «protester contre la prolongation de sa détention préventive à partir du 5 mai», rapporte l'agence de presse tunisienne TAP. «Karoui a été traduit aujourd'hui devant le pôle judiciaire économique et financier, sans que son comité de défense n'en soit prévenu, pour être informé de la prolongation de sa détention préventive», a expliqué M. Nezhil Souïf, membre du Comité de défense de l'homme d'affaires et patron de la Chaîne Nessma TV. Il a indiqué que son client a refusé de signer et



considéré cela comme étant une «complicité de fraude» et une «injustice», d'autant plus que «l'article 85 du code de procédure pénale énonce que l'information de l'ordonnance de renouvellement de la détention préventive doit se faire avant expiration des délais», a-t-il insisté. Nabil Karoui a annoncé qu'«il poursuivait sa grève de la faim et a refusé d'être reconduit en prison», a ajouté M. Souïf, soulignant que cela «l'exposerait à la violence durant six mois et violerait ses droits». Un mandat de dépôt a été émis à l'encontre de Nabil Karoui le 24 décembre 2020 après avoir été entendu au pôle judiciaire économique et financier pour soupçons de corruption financière et d'évasion fiscale.

EN TROIS SEMAINES D'OPÉRATIONS

L'armée somalienne tue plus de 130 terroristes «Shebab»

Plus de 130 éléments du groupe terroriste « Shebab » ont été tués au cours des trois dernières semaines d'opérations de sécurité dans la région somalienne du Moyen-Shabelle (Sud), a déclaré hier l'Armée nationale somalienne (ANS). L'armée a indiqué que les opérations de sécurité dirigées par le chef de l'ANS Odowaa Yusuf Rage seront intensifiées contre toutes les cachettes du groupe dans la région. Plus de 130 terroristes Shebab ont été tués pendant les opérations en cours, a annoncé l'ANS dans un bref communiqué, notant que les opérations se poursuivraient jusqu'à ce que tous les terroristes aient quitté leurs bases. Au cours des opérations, l'armée a également récupéré



des armes et d'autres équipements militaires que le groupe utilisait pour perpétuer des attaques dans la région. Les forces de l'ANS mènent actuellement des opérations pour débusquer les membres du

groupe terroriste dans diverses parties de la région du Moyen-Shabelle, et reprennent de nouvelles zones où les Shebab tuent et persécutent les habitants. Les forces gouvernementales ont intensifié leurs opéra-

tions contre les terroristes dans le sud et le centre du pays, là où les combattants contrôlent toujours plusieurs bastions dans des zones rurales, tendent des embuscades et posent des mines.

Au fil du jour

Existe-t-il une vie avant la mort ?

Par Rachid Ezziane

D'aucuns croiront qu'il y a une erreur ou un truisme dans la question posée en titre. Car la question qui a toujours été posée par le commun des mortels comme par les érudits et autres philosophes était de savoir s'il y avait une vie après la mort. Mais là, non, on recherche la vie avant la mort. Car en vérité, là est toute la question comme dirait l'autre... Shakespeare. Etre ou ne pas être — dans cette vie. N'est-ce pas que c'est ici que doit commencer, d'abord, la vie avant la mort ? Car il y a vivre et vivre ; et même mourir et mourir. Car on peut être vivant dans sa mort et mort dans sa vie, n'est-ce pas ?...

Mais avant d'entamer ma quête pour trouver une réponse à la question en titre, je dois, tout d'abord, rendre à César ce qui appartient à César. La question, qui est en vérité une réflexion plus qu'une question, est de Pierre Rabhi, l'homme qui milite depuis des années pour une vie meilleure dont profiterait toute l'humanité.

De quoi s'agit-il exactement ? Eh bien de vie tout simplement. Mais de vie comme le veut la nature dans sa simple interprétation. Car comment peut-on affirmer, et avec enthousiasme, voir avec suffisance la majeure partie du temps, que vivre dans des cités de millions d'habitants, dans des immeubles qui frôlent les nuages, et où tout est artificiel, y compris les aliments que l'on mange, où l'on est assis sur une chaise dans un bureau climatisé, ou travailler à la chaîne dans une usine durant plus de huit heures d'affilée, le dos courbé et les yeux rivés sur un écran ou une machine, pendant « une vie d'homme » et l'on prétend être civilisé et bien dans sa peau. Où est le bonheur dans tout ça ? La joie de vivre ? L'épanouissement ? Le bien-être ? La culture...

Et voilà comment Pierre Rabhi analyse pour nous la chose : « C'est la société la plus carcérale de tous les temps, dit-il, en parlant de notre temps. Il ajoute : de la maternelle à l'université, on est enfermé. Ensuite viennent les casernes. Ensuite tout le monde travaille dans des boîtes, dans des grandes boîtes ou des petites boîtes. Pour s'amuser, on va dans des boîtes où l'on rejoint le lieu dans sa caisse ; et puis on a la boîte à vieux quand on ne peut plus en attendant d'être mis dans la dernière boîte. Ça veut dire là, il y a un leurre, pendant ce temps-là, les oiseaux chantent... Moi je n'ai pas envie d'être privé des chants des oiseaux, de me priver des beaux couchers de soleil ; je n'ai pas envie de me priver du silence ; enfin... J'ai envie de jouir de ce que la vie nous donne de meilleur, de plus beau, et à la condition, bien-sûr, de se nourrir et de se vêtir, car si je n'ai pas cela, aucun bonheur n'est possible. Et une fois qu'on a résolu ça, vivons... » Il veut dire : vivons avant notre vraie mort. Celle-là que tout un chacun de nous goûtera un jour par son corps et son âme. Celle-là qui nous attend à chaque coin de rue et à chaque seconde qui passe...

Tout est dit. En toute simplicité : pour prétendre à une vie après la mort, il faut aussi, et même surtout, avoir une vie avant sa mort.